



S.M le Roi s'entretient par téléphone avec le Secrétaire général de l'ONU

L'Emir du Qatar salue les décisions prises par le Souverain pour rétablir la situation à El Guerguarat



Lire Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9168

Mercredi 18 Novembre 2020

Driss Lachguar saisit les organisations socialistes mondiales des derniers développements de la situation au Sahara

La Chabiba Ittihadia adresse des lettres à plus de 80 organisations de jeunesse affiliées à l'Internationale de la Jeunesse socialiste



Célébration de la Fête de l'indépendance
Du combat pour la libération nationale à la lutte pour la démocratie et le développement socioéconomique



Page 10

Commission des pétitions
Présentation de deux propositions de loi organiques



Page 6

Mohamed Benabdelkader
10.416 audiences à distance depuis le 27 avril



Page 6

La junte d'Alger s'agite dans ses bottes
Des journalistes à la solde dénaturent l'information et la profession

Lire pages 3-4-5

S.M le Roi s'entretient par téléphone avec le Secrétaire général de l'ONU

Le Maroc fermement déterminé à réagir contre toute menace à sa sécurité

Actualité



Sa Majesté le Roi Mohammed VI a eu lundi un entretien téléphonique avec le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, indique un communiqué du cabinet Royal.

L'entretien a porté sur les derniers développements de la question nationale, notamment la situation dans la zone d'El Guerguarat au Sahara marocain.

Au cours de cet entretien, Sa Majesté le Roi a souligné qu'après

l'échec de toutes les tentatives louables du Secrétaire général, le Royaume du Maroc a pris ses responsabilités dans le cadre de son droit le plus légitime, d'autant plus que ce n'est pas la première fois que les milices du Polisario s'adonnent à des agissements inacceptables.

Le Maroc a rétabli la situation, réglé définitivement le problème et restauré la fluidité de la circulation.

Sa Majesté le Roi a précisé que le Maroc continuera à prendre les me-

sures nécessaires afin d'assurer l'ordre et garantir une circulation sûre et fluide des personnes et des biens, dans cette zone à la frontière entre le Royaume et la République islamique de Mauritanie.

Il a réaffirmé à Antonio Guterres l'attachement constant du Maroc au cessez-le-feu. Avec la même force, le Royaume demeure fermement déterminé à réagir, avec la plus grande sévérité, et dans le cadre de la légitime défense, contre toute menace à sa sé-

curité et à la quiétude de ses citoyens.

Le Souverain a, enfin, assuré le Secrétaire général que le Maroc continuera à soutenir ses efforts dans le cadre du processus politique. Celui-ci devrait reprendre sur la base de paramètres clairs, impliquant les véritables parties à ce différend régional et permettant une solution réaliste et réalisable dans le cadre de la souveraineté du Maroc.

Sa Majesté le Roi Mohammed a reçu, le même jour, un appel téléphonique de son frère SA Cheikh Tamim Ben Hamad Al-Thani, Emir de l'Etat du Qatar.

Lors de cet appel, ce dernier a salué les décisions prises par Sa Majesté le Roi pour rétablir la situation dans la région d'El Guerguarat et a félicité le Souverain pour les résultats positifs de ces décisions qui ont permis la réouverture du passage pour une circulation sûre des personnes et des biens.

Son Altesse a également exprimé son soutien au Royaume du Maroc dans les mesures qu'il entreprend pour la défense de la sécurité de ses territoires et ses citoyens.

Pour sa part, Sa Majesté le Roi a salué la décision de SA Cheikh Tamim Ben Hamad Al-Thani d'organiser des élections directes des membres du Conseil de la Choura, au cours de l'année prochaine, considérant que ce pas important est en harmonie avec les choix constitutionnels de l'Etat du Qatar frère, et constitue un nouveau jalon dans le processus de développement et de modernisation.

“

L'Emir du Qatar salue les décisions prises par le Souverain pour rétablir la situation à El Guerguarat



Driss Lachguar saisit les organisations socialistes mondiales des derniers développements de la situation au Sahara

La Chabiba Ittihadia adresse des lettres à plus de 80 organisations de jeunesse affiliées à l'Internationale de la Jeunesse socialiste

Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachguar, a adressé plus de 160 lettres à l'Internationale socialiste, à l'Alliance progressiste et à divers partis sociaux-démocrates de par le monde, dans lesquelles le parti revient sur les derniers développements de la situation au Sahara marocain.

Ces correspondances interviennent suite à la récente intervention pacifique des Forces armées Royales (FAR) pour sécuriser le passage d'El Guerguarat en vue de garantir la circulation des marchandises et des personnes, indique l'USFP dans un communiqué lundi.

Dans ses lettres, Driss Lachguar a souligné le caractère pacifique de l'intervention marocaine et sa conformité avec la légalité internationale, relevant que cette opération respecte pleinement l'accord de cessez-le-feu.

Il a épinglé les différentes violations et provocations continues du Polisario le long de la zone tampon, notamment au niveau de la région d'El Guerguarat, où le front séparatiste tient depuis 2016 à mobiliser un certain nombre de ses milices en vue de couper la zone frontalière avec la Mauritanie et bloquer les mouvements et les flux de marchandises entre les deux pays, ajoute la même source.

Le Premier secrétaire a également évoqué les différentes mesures juridiques prises par le Maroc face à l'entêtement et au banditisme du Polisario et ses tentatives de changer le statu quo, notant par ailleurs que le Royaume du Maroc "a toujours consulté l'ONU et son Secrétaire général et certains pays au Conseil de sécurité, en plus des pays voisins, dans le cadre de ses efforts visant à préserver le cessez-le-feu et adopter les moyens pacifiques pour neutraliser les éléments du Polisario", relève le communiqué.

Devant l'échec des Nations unies à imposer le respect des accords conclus entre la MINURSO et le Polisario et après avoir informé le Secrétaire général de l'ONU et la mission onusienne, le Maroc a été contraint de mener une opération militaire pacifique pour rouvrir le passage frontalier à la circulation des biens et des personnes, et ce sous le contrôle entier de la MINURSO, ajoute-t-il.

Driss Lachguar a aussi présenté une explication détaillée des mobiles derrière l'insistance du Polisario à bloquer le passage d'El Guerguarat, soulignant qu'il s'agit là d'une tentative de l'Algérie de camoufler son échec à peser dans les dossiers libyen et malien en utilisant le Polisario en tant qu'outil pour exécuter son agenda dans la région.



Le Polisario a tenté aussi de viser l'économie mauritanienne et l'Ouest africain et paralyser le flux d'exportation et d'importation dans la région comme il a essayé d'altérer le référentiel du conflit comme il est décrit dans les résolutions du Conseil de sécurité, de conflit régional à conflit bilatéral.

De son côté, la Jeunesse Ittihadia a adressé des lettres à plus de 80 organisations de jeunesse affiliées à l'Internationale de la Jeunesse socialiste dans lesquelles elle est revenue sur les différents aspects de la situation dans le Sahara marocain et a défendu la justesse de la cause nationale, conclut le communiqué.

À l'occasion de la fête de l'indépendance

Le Président Directeur Général et l'ensemble des collaborateurs du Groupe OCP
ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI



que Dieu L'assiste

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à

**Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan et à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid
et à toute la Famille Royale.**

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement au Glorieux Trône Alaouite.



www.ocpgroup.ma

L'USFP adresse une lettre aux membres du Conseil de l'Internationale Socialiste

Driss Lachguar : *Le Front Polisario ne peut pas bouger, et encore moins tirer une balle sans le feu vert de son pays hôte, l'Algérie*

Voici, par ailleurs, le texte intégral de la lettre adressée par le Premier secrétaire de l'USFP aux membres du Conseil de l'Internationale Socialiste



Union Socialiste des Forces Populaires
Bureau Politique



Destinataires :

Les membres du Conseil de l'Internationale Socialiste

Objet : *Différend régional sur le Sahara marocain*

**** Précisions sur les événements récents à Guergarat ****

Chers (es) Camarades,

Tenant compte des valeurs de paix, de coopération, d'ouverture et de clarté qui nous unissent et au regard des principes socialistes et démocratiques sur lesquels notre organisation a été fondée, il est de ma responsabilité de vous présenter les faits sur l'actualité de ces derniers jours dans les provinces du Sahara et plus précisément dans la zone tampon à proximité de Guergarat.

A l'USFP nous avons toujours choisi dans nos positions au sujet du conflit régional du Sahara de nous référer aux principes de paix, de liberté, de dignité et de confiance en les décisions des organisations internationales, principalement les Nations unies. Cette dernière a souligné dans toutes ses résolutions récentes la nécessité et l'urgence de trouver une solution politique juste et réaliste au différend régional sur le Sahara.

De ce point de vue et face aux tensions que vous avez probablement suivies, l'Union Socialiste des Forces Populaires considère qu'il est de son devoir en tant que membre de cette organisation à laquelle nous sommes fiers d'appartenir de vous informer de ce qui suit :

D'abord, il est important de situer la zone géographique du site de Guergarat. Ce poste est situé au sud du Sahara, à 11 km au nord de la frontière mauritanienne. Il constitue l'unique porte d'entrée pour le transport et le commerce terrestre avec la Mauritanie et l'Afrique subsaharienne. Périodiquement et surtout depuis 2016, des éléments du Polisario bloquent le passage empêchant tout mouvement de marchandises ou de population, et ce dans les deux sens.

Cette entrave à la libre circulation a poussé le Maroc à alerter le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'ONU sur la violation par le Front Polisario de la décision de cessez-le-feu et de l'accord militaire entre la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et le Front Polisario signé le 24 décembre 1997, lequel accord établit un protocole militaire pour les déplacements du Polisario et les interactions éventuelles avec la MINURSO dans les trois zones à l'est et au sud du mur de défense (le poste frontière de Guergarat se situe au sud du mur).

En effet, l'accord militaire a défini une zone tampon qui ne peut être pénétrée, déplacée ou modifiée. Celle-ci s'étend sur 5 km à l'est et au sud du mur, en plus d'une zone de 30 km de large, dans laquelle les déplacements à l'est et à l'ouest du mur sont limités.

Tous les mouvements des membres du Polisario depuis 2016 dans ces zones ont été considérés par la MINURSO comme une violation des accords militaires, et le Conseil de sécurité a exigé dans ses récentes décisions du Front Polisario de respecter le statu quo à l'est et au sud du mur et de respecter les accords conclus entre le front et la MINURSO, notamment les résolutions 2414 et 2440 qui ordonnaient au Polisario de mettre fin à ces actions déstabilisatrices.

Depuis octobre 2020, les éléments du Polisario ont complètement bloqué le passage de Guergarat, ce qui a créé le chaos dans le passage, et le transport des marchandises vers la Mauritanie et vers de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest a été fortement perturbé, ce qui a entraîné une pénurie des produits de consommation dont certains de première nécessité et une flambée des prix sur ces marchés.

Dans ce contexte, la MINURSO a tenté de négocier avec le Front Polisario afin d'évacuer le passage, mais en vain. Les éléments du Polisario ont même délibérément harcelé les observateurs militaires de la MINURSO.

En parallèle, le Maroc a ouvert des contacts avec les pays voisins, le Secrétaire général et les membres du Conseil de sécurité de l'ONU.

Lorsque les Nations unies n'ont pas pu imposer le respect des accords conclus entre la MINURSO et le Polisario, le Royaume du Maroc a décidé le 13 novembre 2020, et après en avoir informé la MINURSO et le Secrétaire général de l'ONU, de sécuriser le passage pour rétablir les mouvements à destination et en provenance de la Mauritanie et de l'Afrique subsaharienne.

L'opération s'est déroulée sous la supervision de la MINURSO, qui a pris le soin de documenter cette opération, y compris l'incendie provoqué par les éléments du Polisario des tentes qu'ils avaient eux-mêmes installées sur le passage, ainsi que la fuite de ces éléments vers le sud dans le territoire mauritanien et vers l'est dans la zone tampon.

L'Union Socialiste des Forces Populaires, tout en passant en revue les développements du conflit du Sahara, est consciente que l'insistance du Front Polisario à faire obstacle à la circulation des personnes et des biens à travers le passage de Guergarat vise principalement à :

1- Etouffer l'économie locale, en particulier la Mauritanie et l'Afrique de l'Ouest, que ce soit en termes de matières importées ou exportées,

2- Isoler le Maroc de son voisinage mauritanien et de sa profondeur africaine,

3- Compenser l'incapacité de l'Algérie à influencer les dossiers libyen et malien, et essayer d'utiliser la carte du conflit du Sahara pour couvrir son échec dans d'autres régions. En effet, nous n'avons plus besoin de faire la démonstration que le Front Polisario ne peut pas bouger, et encore moins tirer une balle sans le feu vert de son pays hôte, l'Algérie,

4- Tenter de renvoyer le dossier du Sahara à l'Union Africaine, après que cette dernière a décidé au Sommet de Nouakchott (2018) que les Nations unies sont le seul cadre habilité à traiter la question du Sahara,

5- Faire pression sur l'Espagne, dont la flotte de bateaux qui pêchent dans les eaux mauritaniennes, décharge sa cargaison dans le port de Nouakchott et la transporte vers l'Espagne par voie terrestre jusqu'à Tanger, via le passage de Guergarat,

6- Exploiter le contexte des élections présidentielles américaines pour tenter d'imposer son point de vue sur le dossier du Sahara à la nouvelle administration, contrairement à ce qui est énoncé dans les résolutions des Nations unies,

7- Changer la référence au conflit, telle qu'elle a été décrite dans les résolutions du Conseil de sécurité, d'un conflit régional à un conflit bilatéral.

Chers (es) Camarades, nous restons, moi-même et notre équipe du Secrétariat des Relations Internationales, à votre disposition pour tout complément d'information.

Amitiés socialistes

Driss LACHGUAR
Premier Secrétaire de l'USFP

La junte d'Alger s'agite dans ses bottes

Des journalistes à la solde dénaturent l'information et la profession



Depuis l'intervention professionnelle et pacifique des Forces Armées Royales pour chasser les miliciens du Polisario initiée vendredi dernier pour rétablir l'ordre au niveau du passage frontalier d'El Guerguarat reliant le Maroc à la Mauritanie et aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest, les dirigeants algériens et leurs officines de propagande n'ont cessé de se déchaîner contre le Royaume et ses institutions.

Dans ce cadre, le général Saïd Chanhriha, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a fulminé dans un reportage diffusé sur la télévision publique algérienne en annonçant à qui voulait l'entendre que «des frontières nationales de l'Algérie, en particulier l'Ouest, le Sud-ouest et le Sud-est, sont une ligne rouge. [...] Maintenir la vigilance à son plus haut niveau est un devoir sacré pour protéger l'Algérie».

Tous ceux qui regardent les émissions ou lisent les articles consacrés dans les médias algériens à l'affaire d'El Guerguarat en particulier, et celle du Sahara en général, ne peuvent que se rendre compte de la profonde antipathie de ces médias à l'égard d'un pays voisin, traité à la fois de «colonisateur», d'«agresseur», d'«ennemi», et j'en passe.

Comment expliquer cet acharnement et cette nervosité hystérique qui se sont emparés des dirigeants et des médias algériens et qui se situent aux antipodes du discours of-

ficiel selon lequel Alger n'est qu'un simple observateur dans le conflit du Sahara ?

A ce propos, Moussaoui Ajaoui, chercheur et expert associé à Ames-Center, nous a expliqué que la dernière intervention ferme des FAR a déjoué un plan algérien visant à imposer une nouvelle réalité géopolitique dans la région.

«Il s'agit en l'occurrence d'un plan ourdi pour provoquer un nouveau changement géopolitique dans la région d'El Guerguarat via l'installation par les miliciens du Polisario de campements permanents», a-t-il souligné. Et d'ajouter : «Ce plan algérien visait donc à fermer définitivement ce passage qui relie le Maroc à sa profondeur africaine et à surveiller la ligne maritime de l'océan Atlantique reliant les côtes marocaines et mauritaniennes. D'où la frénésie des dirigeants algériens après l'échec de leur plan».

Ceci d'autant plus que l'opération marocaine contre les séparatistes a été largement appuyée par des pays arabes, islamiques et africains et qu'aucun pays n'a soutenu le Polisario et ses commanditaires. «Cet élan de solidarité arabe, africaine et islamique avec le Maroc a étonné les dirigeants politiques et militaires algériens et les a agacés», a mis en avant Moussaoui Ajaoui, expert dans les affaires africaines.

En attestent plusieurs articles de presse dont celui qui a été publié hier par le quotidien algérien «Liberté» et qui prouve l'isolement de l'Algérie sur la scène diplomatique

arabe et islamique (voire mondiale). «Les Algériens se sentent trahis, ou plutôt blâmes, par leurs "frères" arabo-musulmans qui ont pris parti pour l'intervention marocaine...»

Les réactions des Emirats, du Bahreïn, de l'Organisation de la Conférence islamique, et d'autres membres de la Ligue arabe ont ému certains qui vivent mal cette espèce d'épreuve d'infidélité», a écrit l'auteur de cet article. Et de poursuivre avec amertume : «Près de soixante ans après la fin d'une guerre à l'issue de laquelle nous avons hérité du prestige et du talent d'une diplomatie d'engagement, nous souffrons donc de ce déclassement international perçu comme expression de notre déclin global».

Par ailleurs, Moussaoui Ajaoui a assuré que l'Algérie a prouvé, encore une fois, «à travers ses positions officielles et sa machine médiatique officielle et semi-officielle, qu'elle est une partie principale dans le conflit du Sahara et non pas un pays observateur comme elle le prétend pour berner l'opinion publique internationale». De là, on comprend aisément, selon lui, la raison pour laquelle le Souverain a mis l'accent dans son entretien téléphonique qu'il a eu lundi avec le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, sur la nécessité d'impliquer les véritables parties dans l'affaire du Sahara marocain pour parvenir à une solution politique définitive. Le Maroc «continuera à soutenir ses efforts (du Secrétaire général de

l'ONU) dans le cadre du processus politique. Celui-ci devrait reprendre sur la base de paramètres clairs, impliquant les véritables parties à ce différend régional et permettant une solution réaliste et réalisable dans le cadre de la souveraineté du Royaume», a déclaré en substance S.M le Roi Mohammed VI.

Moussaoui Ajaoui a, sur un autre volet, mis en garde contre une «attitude imprudente de la part de l'Algérie», dans un contexte marqué par la crise politique et sociale profonde qui la secoue (contestation populaire et faible participation au référendum sur la nouvelle Constitution) et par la vacance au niveau de sa magistrature suprême suite à l'hospitalisation du président Abdelmajid Teboune depuis quelques semaines en Allemagne.

«Vu les discours incendiaires des chefs militaires et le ton belliqueux des médias de ce pays, il n'est pas exclu que l'Algérie instrumentalise ses pantins séparatistes pour se lancer dans une aventure contre le Maroc», a prévenu notre interlocuteur.

Il y a lieu de rappeler que l'armée algérienne avait effectué en mai dernier des manœuvres militaires à balles réelles à la frontière marocaine au Sud jouxtant le mur de sécurité marocain. Ces manœuvres se sont déroulées dans la troisième Région militaire (Tindouf) où sont installés les camps des séparatistes.

Mourad Tabet

Le Royaume d'Eswatini réaffirme sa solidarité avec le Maroc

Le Royaume d'Eswatini réaffirme sa solidarité avec le Royaume du Maroc dans la préservation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, indique lundi un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale d'Eswatini.

«Le Royaume d'Eswatini reconnaît pleinement la souveraineté du Royaume du Maroc sur tout son territoire et le droit de son gouvernement de restaurer et d'assurer la libre circulation des personnes et des biens dans la zone tampon d'El Guerguara», au Sahara marocain, souligne le communiqué parvenu à la MAP, notant qu'Eswatini «a suivi les développements dans la zone tampon d'El Guerguara», suite à l'incursion du «Polisario» dans cette zone.

Et d'ajouter que «le Royaume d'Eswatini rappelle les diverses déclarations et résolutions des Nations unies selon lesquelles le trafic civil et commercial régulier ne doit pas être entravé dans la zone tampon, comme il rappelle qu'aucune mesure ne doit être prise à même de modifier le statu quo convenu lors du cessez-le-feu négocié».

Le Royaume d'Eswatini appelle, à cette occasion, le Secrétaire général des Nations unies à accélérer la nomination de son Envoyé personnel pour le Sahara afin de donner une impulsion au processus de paix, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, souligne-t-on.



Commission des pétitions

Présentation de deux propositions de loi organiques



Habib El Malki, président de la Chambre des représentants, a présidé, lundi 16 novembre courant au siège de la Chambre, une réunion avec les membres de la commission des pétitions, présidée par Rachid El Abdi.

Ladite réunion a été consacrée à la présentation de deux propositions de loi organique modifiant et complétant la loi organique N°64.14 fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des motions en matière législative, et la loi organique N°44.14 déterminant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des pétitions aux pouvoirs publics.

Lors de cette rencontre, les membres de la commission des pétitions ont fait état d'un certain nombre d'obstacles et de difficultés ayant

traité à l'exercice par les citoyennes et les citoyens de leur droit constitutionnel de présenter des motions en matière législative, ainsi que celui de présenter des pétitions aux pouvoirs publics, en particulier celles adressées au président de la Chambre des représentants.

Prenant en compte les expériences internationales et les recommandations de la journée d'étude organisée par la commission des pétitions au sein de la Chambre des représentants en début d'année sous le thème : «La démocratie participative entre contraintes de la réalité et perspectives d'amélioration», la commission a recommandé d'amender les deux lois organiques précitées de manière à contribuer au développement de la pratique démocratique dans notre pays.

Pour sa part, le président de la Chambre des

représentants a souligné que la démocratie participative est l'un des piliers de la Constitution de 2011, relevant l'importance de la simplification des procédures relatives aux pétitions et aux motions en matière législative, de manière à permettre aux citoyennes et aux citoyens l'exercice total de ce droit constitutionnel.

«La démocratie participative est un acquis constitutionnel important, et l'action dans le cadre des institutions est le meilleur moyen pour répondre aux préoccupations des citoyens», a-t-il ajouté.

Il a été convenu de commencer des consultations avec les organes et les structures de la Chambre à propos des deux propositions de loi organique, et d'assurer la coordination avec le gouvernement concernant l'amendement des deux lois organiques N°64.14 et N°44.14.

Mohamed Benabdelkader : 10.416 audiences à distance depuis le 27 avril

10.416 audiences à distance ont été tenues par les tribunaux du Royaume dans la période du 27 avril au 13 novembre, a indiqué lundi à Rabat le ministre de la Justice Mohamed Benabdelkader.

En réponse à une question centrale à la Chambre des représentants sur la politique gouvernementale pour garantir un procès équitable dans le contexte de la Covid-19, il a précisé que 181.861 affaires ont été traitées et que 68.180 verdicts ont été prononcés, alors que 206.412 détenus ont bénéficié des procès à distance durant la même période.

Selon le ministre, un total de 6.231 détenus ont été remis en liberté depuis le lancement de ce dispositif, sachant que les procès à distance se tiennent dans un climat réunissant les conditions du procès équitable tel que stipulé dans le Code de procédure pénal et conformément aux traités internationaux.

L'espace alloué à ce dispositif au sein de l'établissement pénitentiaire est doté de l'équipement nécessaire pour faciliter la communication de l'accusé avec la juridiction sans aucune pression ou contrainte, a-t-il poursuivi.

En outre, en raison de la sensibilité des informations échangées lors du procès à distance, il a relevé que le ministère de la Justice a recours à son système audiovisuel interne tout en donnant la priorité à la sécurité informatique, dans le respect des directives de la Direction de sécurité des systèmes d'information de l'Administration de la défense nationale.

Le responsable gouvernemental a affirmé que son département a bien pris note des observations formulées par les différents partenaires, au sujet notamment de la mauvaise qualité du son et de la vidéo et l'interruption de la diffusion.

C'est dans ce cadre que le ministère de la Justice et la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) ont signé en septembre un mémorandum d'entente pour l'équipement et la gestion des salles d'audience à distance dans les établissements pénitentiaires, a-t-il ajouté, notant que le département s'engage à doter les salles d'équipements et de logiciels nécessaires à ce dispositif, en assurer l'entretien et les connecter à Internet haut débit.

En application de ce mémorandum, le



ministère a pris les mesures nécessaires auprès des parties concernées en vue de fournir un accès Internet haut débit dans les établissements pénitentiaires, en plus du ma-

tériel logistique approprié pour mener à bien l'opération, a-t-il souligné, précisant qu'en date du 13 novembre, 39 établissements sur 50 étaient connectés à Internet haut débit.

Altair de Souza Maia, expert brésilien en relations internationales

Entretien

L'attitude du Polisario relève du terrorisme

L'obsession des séparatistes à servir les desseins hégémoniques de l'Algérie s'inscrit dans un long processus de manœuvres visant à menacer la paix

L'expert brésilien en relations internationales, Altair de Souza Maia, a mis en avant les derniers développements de la cause nationale, soulignant que les récentes manœuvres stériles du Polisario visent à saper les efforts sérieux du Maroc pour trouver une solution politique à ce différend artificiel.

Pour le consultant international, qui a relevé les succès diplomatiques engrangés par le Maroc en faveur de l'intégrité territoriale et de son plan d'autonomie pour les provinces du Sud, le Polisario sert les desseins hégémoniques de son mentor algérien.

Dans cette interview, l'ancien professeur à l'Université catholique de Brasília revient également sur l'ouverture en cascade de consulats étrangers à Dakhla et Laâyoune, ainsi que l'angoisse causée aux adversaires de l'intégrité territoriale du Maroc par la dernière résolution de l'ONU.



Après avoir longtemps fait preuve de retenue, le Maroc a mené une opération pour mettre fin au blocage du poste-frontière d'El Guerguarat et restaurer la libre circulation civile et commerciale. Quelle est, selon vous, la portée de cette opération?

L'action légitime des Forces armées Royales, en réponse au banditisme et au terrorisme nourris par le Polisario dans la région, vise à préserver la paix et la dynamique de développement et d'intégration dans toute la région.

Les manœuvres et les provocations du Polisario interviennent dans le sillage d'un soutien international croissant à la position du Maroc et ses efforts en vue d'une solution politique négociée, ce qui constitue un malaise pour le groupe armé et son mentor algérien.

Les séparatistes se sont livrés à des actions terroristes comme moyen de maintenir une situation belliqueuse, dans l'objectif d'entraver les efforts sérieux du Maroc qui a engrangé plusieurs succès diplomatiques sous la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Le poste-frontière d'El Guerguarat est un passage vital non seulement pour le Maroc et la Mauritanie, mais aussi pour tous les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Le Royaume est intervenu après que le Polisario a ignoré tous les appels, notamment du Conseil de sécurité de l'ONU, à libérer le passage et arrêter les harcèlements contre

le personnel de la MINURSO.

Le Maroc a opté pour la voie de la sagesse face aux provocations du Polisario. Quelle lecture donnez-vous à l'évolution des événements?

L'obsession du front Polisario à servir les desseins hégémoniques de l'Algérie dans la région n'est pas un fait inédit, car il s'inscrit dans un long processus de manœuvres visant à menacer la paix.

Au moment où le plan d'autonomie continue de jouir du soutien de la communauté internationale et du Conseil de sécurité de l'ONU, en tant que solution profitable à toute la région, le Polisario choisit de bloquer un passage commercial qui contribue à l'intégration et au développement en Afrique.

Les exactions et les agissements du Polisario, ordonnés par l'Algérie, visent à saper les efforts pour trouver une solution politique basée sur le dialogue comme prônée par le Royaume.

Il s'agit bien plus qu'une déclaration de guerre. J'y vois une attitude qui relève du terrorisme.

Plusieurs pays ont ouvert récemment des consulats généraux à Dakhla et Laâyoune, dans un soutien on ne peut plus clair à la marocanité du Sahara et au projet d'autonomie. Quelle est, selon vous, la portée de cette dynamique diplomatique?

L'ouverture de représentations diplomatiques dans les provinces du Sud

est une preuve incontestable du soutien de la communauté internationale au plan d'autonomie proposé par le Maroc.

Cela montre que la communauté internationale croit en la capacité du Royaume à résoudre ce différend artificiel par le dialogue, comme souligné par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Aussi, cette dynamique diplomatique conforte le Maroc dans sa politique de développement des provinces du Sud et de promotion des droits de l'Homme, ainsi que de consolidation de la démocratie.

Que doit-on déduire lorsque le Conseil de sécurité de l'ONU souligne la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie et insiste sur l'implication de l'Algérie dans ce différend régional?

Il faut souligner d'abord que le soutien de la communauté internationale aux efforts du Maroc et son rejet du séparatisme vont crescendo. Mais la situation dans la région est de plus en plus préoccupante, sur fond des violations flagrantes dans la zone tampon ou encore des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf, sur le territoire algérien.

La Marche Verte, dont le Maroc vient de célébrer le 45ème anniversaire, est l'une des manifestations claires de cette communion entre les Sahraouis et le Trône, un attachement reconnu par la communauté internationale, d'où son soutien au plan d'autonomie.

La dynamique soutenue au plan

multilatéral est aussi un facteur clé, une approche qui a pris de l'élan, à travers notamment le retour du Maroc à l'Union africaine et la contribution significative du Royaume à la facilitation du dialogue libyen.

Dans son dernier discours, SM le Roi a réaffirmé son engagement à faire des provinces du Sud un moteur de développement régional et continental. Quel avenir entrevoyez-vous pour les provinces du Sud à la lumière des multiples projets structurants qui y sont lancés?

Le Maroc a su consolider son modèle de développement économique des provinces du Sud, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Ces progrès économiques sont aussi vus d'un bon œil à l'intérieur comme à l'étranger.

Les infrastructures par exemple sont cruciales pour promouvoir l'économie et les échanges commerciaux nationaux et internationaux, et partant améliorer le niveau de vie de la population des provinces du Sud.

Dans une lecture plus large, le développement des provinces du Sud pourrait favoriser une meilleure intégration africaine. Le port de Dakhla, par exemple, pourrait devenir la "plaque tournante" du développement et du commerce au niveau de la côte ouest africaine, mais aussi de l'Atlantique, vu sa proximité avec le Nord-est brésilien en l'occurrence.

Création à El Kelâa des Sraghna d'un centre d'éducation non formelle au profit des élèves déscolarisés

La direction provinciale de l'éducation nationale à El Kelâa des Sraghna a annoncé, lundi, la création du premier centre d'éducation non formelle au niveau de la province, en faveur des élèves (filles et garçons) déscolarisés, en vue de leur qualification dans diverses filières professionnelles.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur provincial de l'éducation nationale, El Alami El Koraichi, a indiqué que la direction a œuvré, dans le cadre de la généralisation de la scolarisation et de l'obligation de la scolarité, à la création du centre de la deuxième chance-nouvelle génération à l'école primaire Al Massira, ce qui représente une première expérience dans le domaine de l'éducation non formelle à l'échelle de la province.

Cette structure, a-t-il ajouté, accueille les élèves âgés entre 14 et 18 ans ayant interrompu leur scolarité pour bénéficier d'une formation de 12 mois dans les filières de la maintenance des équipements électroniques pour les garçons (15 bénéficiaires) et de la pâtisserie pour les filles (15 bénéficiaires).

Parallèlement à l'inauguration de ce centre, il a été procédé à l'école primaire Al Massira à l'ouverture d'une unité d'enseignement préscolaire au profit des en-



fants âgés de 4 à 5 ans, dans le cadre de la vision de réforme qui érige le préscolaire en pilier de la généralisation de l'enseignement.

Selon El Alami El Koraichi, cette unité pilote, qui accueille 20 enfants, aura un rôle important à jouer pour la préparation des

petits apprenants à intégrer le cycle d'enseignement primaire et à les aider à surmonter les difficultés qui peuvent survenir durant leurs parcours d'études.

A noter que le renforcement de l'offre éducative à El Kelâa des Sraghna s'inscrit dans le cadre de la déclinaison des projets

de la loi-cadre 51.17 relative au système d'éducation et de formation, notamment la garantie de la scolarisation de rattrapage et l'amélioration de l'efficacité de l'éducation non formelle, la promotion de l'enseignement préscolaire pour la lutte contre la déperdition scolaire.

Forte hausse du nombre d'étudiants américains au Maroc



Le nombre d'Américains poursuivant leurs études au Maroc a augmenté de près de 24% au cours de l'année académique 2018/2019, selon un récent rapport de l'Institut international pour l'éducation publié lundi.

Il ressort de ce rapport intitulé "Open Doors" que le nombre des étudiants US poursuivant leurs études au Maroc au cours de l'année académique 2018/19 a connu une hausse, passant de 1.411 à 1.749.

Le Maroc était de loin la destination la plus populaire en Afrique du Nord auprès des étu-

dants américains, devant l'Égypte, précise le rapport, réalisé avec le soutien du Bureau d'éducation et des affaires culturelles du Département d'Etat américain.

Au cours de la même période, le nombre des étudiants marocains poursuivant leurs études aux Etats-Unis a augmenté de 2,6%, passant de 1.461 à 1.499, précise-t-on de même source.

"Les étudiants américains considèrent depuis longtemps le Maroc comme étant une excellente destination d'études eu égard à l'hospitalité du peuple marocain, la richesse et la diver-

sité de la culture marocaine, ainsi qu'aux liens d'amitié étroits entre les Etats-Unis et le Maroc, tissés depuis plus de 200 ans", a indiqué l'ambassadeur des Etats-Unis au Maroc, David Fischer, cité dans un communiqué de l'ambassade des Etats-Unis à Rabat.

"En même temps, les Marocains estiment que le système d'enseignement supérieur américain offre les meilleures possibilités d'éducation dans une série de disciplines essentielles, de l'ingénierie à la médecine en passant par l'étude de la langue anglaise", a-t-il ajouté.

Et de souligner qu'"alors que nos deux pays travaillent ensemble pour vaincre la pandémie de la Covid-19, nous sommes sûrs que les échanges éducatifs entre nos deux pays vont reprendre et même dépasser les chiffres que nous voyons dans le rapport "Open Doors 2020".

Selon le rapport, la faible augmentation générale du nombre des étudiants marocains aux Etats-Unis est le résultat de l'augmentation du nombre de ceux qui poursuivent des études non diplômantes comme des cours de langue, ainsi que du nombre de ceux qui restent aux USA après l'obtention de leur diplôme pour suivre une "formation pratique optionnelle", un programme qui permet aux étudiants avec un visa F-1 d'acquies une expérience professionnelle réelle liée à leur domaine d'études.

Le nombre des Marocains poursuivant des programmes non diplômants aux Etats-Unis est passé de 80 à 130 en 2019, soit une hausse de 63%, explique "Open Doors", précisant que le nombre des Marocains qui suivent une formation pratique optionnelle est passé de 205 à 260, en hausse de 27%.

Par ailleurs, le nombre des

étudiants marocains poursuivant des études supérieures aux Etats-Unis a légèrement augmenté, passant de 412 à 422 (+2,4%), tandis que celui des Marocains inscrits à des programmes de premier cycle est passé de 764 à 687 (-10%), fait savoir le rapport.

Dans l'ensemble, les chiffres d'"Open Doors" dévoilent que les Etats-Unis ont accueilli, pour la cinquième année consécutive, plus d'un million d'étudiants étrangers (1.075.496), souligne la même source, précisant qu'en dépit d'une légère baisse (-1,8%) du nombre d'étudiants étrangers aux Etats-Unis au cours de l'année universitaire 2019/2020, ce groupe représente toujours 5,5% de tous les étudiants de l'enseignement supérieur américain.

Le rapport "Open Doors 2020" fournit une base de référence sur l'état des échanges éducatifs internationaux avant les impacts de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Les statistiques sur les étudiants américains poursuivant leurs études à l'étranger accusent un retard d'un an par rapport aux chiffres concernant les étudiants étrangers aux Etats-Unis en raison de la méthodologie de collecte de données du rapport.

Bayt Dakira relance le débat sur la place du droit hébraïque dans le système juridique marocain

“

André Azoulay
Il n'y a pas de futur s'il n'y a pas de mémoire, il n'y a pas de mémoire s'il n'y a pas d'histoire et il n'y a pas d'histoire et de mémoire ni de futur sans vérité



«**N**ous avons tenu à ce que cette maison de Bayt Dakira ne soit pas un musée car généralement un musée fait parler le passé. J'ai la conviction que notre histoire qui est tellement ancienne et profonde doit s'écrire dans le futur. Il n'y a pas de futur s'il n'y a pas de mémoire, il n'y a pas de mémoire s'il n'y a pas d'histoire et il n'y a pas d'histoire et de mémoire ni de futur sans vérité. Donc cette maison n'est pas un musée, c'est un jalon, une maison pédagogique qui rappelle des choses que nous n'avons pas toujours eu le bon sens ni le réflexe d'enseigner dans nos écoles», a tenu à préciser André Azoulay, conseiller de Sa Majesté le Roi et président fondateur de l'Association Essaouira-Mogador. Intervenant samedi dernier devant le colloque organisé à l'initiative du Centre d'études et de recherches sur le droit hébraïque au Maroc en partenariat avec la Fondation Konrad Adenauer Stiftung et le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, département de la culture, sur le thème de «La place du droit hébraïque dans l'ordre juridique marocain», il s'est félicité de l'organisation de cette manifestation dans cette atmosphère d'incertitude et des signaux lumineux qui sont venus reconforter la feuille de route du Centre.

Il a, par ailleurs, mis en lumière l'enracinement historique et culturel du droit hébraïque en terre d'islam, en rappelant la centralité et la modernité pionnière des enseignements de l'Université Qarawiyyine à Fès, les Responsabilités de

Maïmonide (Ibn Maïmoun) et les apports de Bayt Al Hikma à Baghdad.

"Islam et Judaïsme sont par essence des civilisations du Livre où le droit, le savoir et la science ont fait corps avec la théologie", a-t-il ajouté, en précisant que c'est dans la perspective de cette profondeur historique de près d'un millénaire qu'à Essaouira, "Bayt Dakira" a choisi d'inscrire sa démarche en abritant le Centre d'études et de recherches sur le droit hébraïque au Maroc, "fruit de l'engagement visionnaire du professeur Abdellah Ouzitane, président-fondateur du Centre, et du professeur Farid El Bacha, doyen de la Faculté de droit de l'Université Mohammed V de Rabat",

André Azoulay a, par ailleurs, salué l'engagement visionnaire des professeurs Abdellah Ouzitane et Farid El Bacha en faveur de la démarche militante qui a donné naissance audit Centre d'études et de recherches.

"Chacun comprendra également pourquoi dès le début de nos travaux nous avons délibérément choisi d'associer à la vocation mémorielle et historique de Bayt Dakira, la discipline du droit adossée à la riche singularité et à la résilience séculaire du statut personnel juif dans notre droit national", a-t-il souligné pour conclure.

Abdellah Ouzitane, a, pour sa part, relevé qu'Essaouira a contribué efficacement au cours de ces dernières années à la valorisation de plusieurs projets universitaires tant sur le plan de la recherche que de la formation.

«Nous sommes à la fois conscients et convaincus que l'universalisme n'est pas

un privilège, mais une nécessité dont nous devons nous saisir... En menant la réflexion autour de l'évolution du système juridique hébraïque, nous rendons hommage à l'expérience humaine, à notre histoire, à notre identité, et au temps qui se définit non seulement par un humanisme séculier, mais par un humanisme spirituel s'opposant au déni et à toute tentative de fracture», a-t-il tenu à préciser, appelant à œuvrer en permanence à incarner, façonner et transmettre cette réalité de diversité.

«De la norme hébraïque au statut personnel israéliite : l'intégration juridique de la communauté juive dans la nation marocaine», «Interdépendance des droits coutumiers hébraïque et amazigh», «Identité et dialogue ou comment contrer les réflexes identitaires et le monologue de

nos certitudes», «Droit d'appartenance et identité, Bayt Dakira comme modèle», «Droits coutumiers et sanctuaires, le culte des saints juifs marocains», «Le système juridique hébraïque : jusqu'où remonte-t-il dans l'histoire du Maroc?», ont été les thèmes débattus respectivement par Baudouin Dupret, professeur à Sciences Po Bordeaux, El Mustapha Aouine, professeur à l'Université de Fès, David Ouanouou, docteur et expert en droit hébraïque, Ghita Rabouli, directrice de Bayt Dakira, Nourredine Oulaabbas, chercheur, et Avram El Arrar, président de la Fondation sépharade au Canada.

La journée a été également marquée par la présentation de l'ouvrage sur «David Santillana» d'Ahmed Driouch, professeur à l'Université de Rabat-Agdal. **Abdelali Khallad**

Le patrimoine d'Essaouira et la richesse de ses acquis historiques au cœur de sa remise à niveau

"Le caractère global, inclusif et séquentiel des grands chantiers de remise à niveau de la médina d'Essaouira et de ses infrastructures autorise toutes les ambitions pour la Cité des Alizés", a déclaré André Azoulay lors de la journée d'information concernant le programme de réhabilitation et de mise en valeur de l'ancienne médina d'Essaouira (2019-2023).

Après avoir salué la prise en compte et le respect scrupuleux du patrimoine urbanistique et architectural qui sont au cœur de l'identité et de l'histoire de la ville, il a déclaré : "C'est dans le miroir de son histoire et de ses acquis qui portent le sceau de son fondateur, le Sultan Mohammed Ben Abdallah, qu'Essaouira trouvera pour demain et en concertation avec ses édiles et ses habitants le souffle qui signera sa réussite et son développement en devenir".

De son côté, le gouverneur de la province d'Essaouira, Adil El Maliki, a rappelé que 82% des études du programme ont été réalisées et qu'un bon nombre de projets ont été entamés et dont les travaux avancent à un rythme soutenu.

Célébration de la Fête de l'indépendance

Du combat pour la libération nationale à la lutte pour la démocratie et le développement socioéconomique



Le peuple marocain célèbre aujourd'hui, dans la joie, l'allégresse et la communion, le 65^{ème} anniversaire de l'indépendance.

La célébration de cette grande épopée qui marque l'histoire contemporaine du Maroc offre l'occasion de rendre hommage à la lutte interrompue menée par le glorieux Trône alaouite et toute la nation et à leurs efforts inlassables pour poser les jalons d'un Maroc indépendant, moderne, uni et solidaire. Un jalon qui marque aussi la réappropriation du peuple marocain de sa terre, occupée ou placée sous le protectorat pendant 44 ans, la prise en main de son propre destin, sa volonté irréductible d'intégrer la communauté des peuples du monde avec une irrépressible détermination de s'inscrire dans l'histoire par delà le temps et l'espace.

Véritable moment de communion de toute une nation, cet anniversaire donne aussi ses lettres de noblesse au combat courageux d'un peuple uni derrière son Souverain, dont le détonateur fut la Révolution du Roi et du peuple, le 20 août 1953, tout comme il permet aux nouvelles générations d'apprécier toute la mesure des sacrifices consentis pour s'affranchir du joug du colonialisme et recouvrer l'indépendance en 1955.

La Fête de l'indépendance permet aussi de rendre un vibrant hommage au père de la nation, Feu S.M Mohammed V qui, par sa foi inébranlable, sa détermination sans faille et son dévouement exemplaire au service de la cause de son peuple, a su mener le Royaume vers une nouvelle ère dont les maîtres mots sont la victoire du droit sur l'injustice et de la dignité sur l'asservissement.

Agissant en symbiose avec le Trône pour défendre les valeurs nationales sacrées, la volonté inébranlable de la nation l'a emporté sur les desseins perfides du colonisateur qui ignorait qu'en exilant le père de la nation et la famille Royale, il ne faisait qu'enflammer le patriotisme des Maro-

cains et précipiter la fin de sa présence dans le Royaume.

"Nous nous réjouissons de pouvoir annoncer la fin du régime de tutelle et du protectorat et l'avènement de la liberté et de l'indépendance", déclara le regretté Souverain le 18 novembre 1955 à son retour d'exil, en compagnie de la famille Royale. "Nous sommes passés du petit Jihad au grand Jihad", poursuivit le regretté Souverain.

Véritable feuille de route, ce premier discours de l'indépendance prononcé par lui devant un peuple en liesse, a réaffirmé l'engagement de la nation dans le processus d'édification d'un Maroc moderne et libre.

Fort de son indépendance, le peuple marocain s'est alors engagé dans l'effort national visant à bâtir un Maroc libre qui a sa place au panthéon des nations, sous la conduite des regrettés S.M Mohammed V puis S.M Hassan qui a conforté les orientations de son illustre père basées sur la démocratie, le pluralisme politique et le libéralisme économique.

Après la mise en place du chantier du développement économique et social au lendemain de l'indépendance, son digne successeur, S.M le Roi Mohammed VI, a jeté les bases de la modernisation économique du Royaume et de la consécration des valeurs de démocratie et de citoyenneté libre et responsable.

Sous le règne de S.M le Roi Mohammed VI, les liens de symbiose et de communion entre le Trône et le peuple n'ont fait que se consolider de jour en jour au service de la préservation des acquis de la nation et de la promotion du développement socioéconomique, dans le cadre de l'Etat de droit.

Le Souverain a tenu, ainsi, à doter le Royaume d'importantes infrastructures et de plans stratégiques orientés vers la réalisation d'un développement pérenne et l'amélioration des conditions de vie de toutes les couches sociales.

La question de l'intégrité territoriale du Royaume se trouve, également, au centre des efforts du Souverain notamment à travers une large autonomie de nos provinces du Sud dans le cadre de la souveraineté du Maroc et de son intégrité territoriale.

Au niveau international, S.M Mohammed VI a initié le développement des relations du Royaume avec son espace africain, méditerranéen et arabe et renforcé son ouverture sur le continent européen et le reste du monde, comme en témoignent les différentes visites et tournées du Souverain en Afrique, en Amérique du Sud, en Europe et en Asie, ainsi que les actions de solidarité du Royaume avec les pays en crise ou victimes de catastrophes naturelles.

La célébration de cette glorieuse fête marque, ainsi, un moment particulier dans la vie du peuple marocain; un moment jamais figé, toujours renouvelé, de commémoration d'une histoire commune et d'une symbiose indéfectible entre le peuple et son Roi.

Et, de ce fait, la «date politique» signifie la réappropriation du peuple marocain de sa terre, occupée ou placée sous le protectorat pendant 44 ans, la prise en main de son propre destin, son enthousiasme enfin à s'inscrire dans la durée de l'histoire. Or, il y a plus : cette volonté irréductible de forger une conscience nationale et d'intégrer la communauté des peuples du monde.

La date politique, c'est aussi la rupture avec le passé, l'entrée dans l'avenir et cette irrépressible détermination à prolonger celui-ci au-delà du temps et de l'espace.

Les dates qui marquent les étapes de l'histoire du Maroc sont à la fois nombreuses et réduites, pour ainsi dire. Elles ponctuent pourtant quelque 14 siècles d'un mouvement rectiligne, à pente régulière comme disent les historiens, mais aussi abrupte, hémisée de ruptures, scandée de discontinuités...



L'Autriche, bonne élève, submergée par la seconde vague de Covid



Saluée pour sa précédente gestion, l'Autriche s'est à nouveau confinée mardi et son gouvernement affronte des critiques inédites de la presse, des experts et de l'opposition, pour son manque de réactivité. "Manque d'anticipation", "comportement irresponsable": le gouvernement de coalition entre les conservateurs du chancelier Sebastian Kurz et les écologistes fait face à une pluie de reproches, depuis qu'il a annoncé samedi la nécessité de fermer les écoles comme les magasins pour au moins trois semaines. A commencer par ceux de la cheffe de l'opposition sociale-démocrate, médecin et ex-ministre de la Santé, pour qui l'instauration d'une interdiction de sortie et l'arrêt de l'économie est "sans conteste l'expression d'une perte totale de contrôle". "C'est notamment à cause du gouvernement que l'Autriche est passée du statut de pays modèle à celui de lanterne rouge concernant les contaminations", a tonné Pamela Rendi-Wagner, mettant fin au consensus national. Le nombre moyen de contaminations quotidiennes se situait lundi à 809 par

million d'habitants sur les sept derniers jours, selon le site "Our World in Data", soit bien plus qu'aux Etats-Unis (460) ou en Allemagne voisine (221). Le gouvernement autrichien a décidé de la fermeture mardi des classes et des magasins non essentiels, deux semaines après la mise en place d'un confinement partiel qui n'a pas permis de ralentir la fulgurante propagation du coronavirus dans le pays. Jusqu'au 6 décembre, les sorties à l'extérieur ne sont autorisées que dans des circonstances bien précises (cours alimentaires, motifs professionnels et médicaux, sport ou balades). Un confinement partiel avec la mise en place d'un couvre-feu nocturne avait été instauré début novembre. Les restaurants, musées, salles de concerts, espaces sportifs avaient été fermés, mais le nombre de cas a continué à exploser.

Relativement épargné par la première vague, ce pays de 8,9 millions d'habitants, l'un des tous premiers à fermer totalement au printemps, a de fait enregistré lundi encore 4.657 infections, contre "seulement" 1.000 début oc-

tobre et le système hospitalier arrive à saturation. Un nouveau confinement est donc "nécessaire", selon Oliver Jauk, qui comme beaucoup d'Autrichiens est allé faire ses dernières courses lundi après-midi alors que son restaurant est fermé. "Mais on aurait certainement pu l'éviter et il aurait fallu mettre en oeuvre plus tôt d'autres mesures", regrette ce Viennois quinquagénaire, interrogé par l'AFP dans la grande rue commerçante du centre de la capitale.

Le quotidien conservateur "Die Presse" déplorait dimanche le "manque de planification du gouvernement". Son concurrent libéral "Der Standard" pointait du doigt lundi la "série de mauvaises décisions" du ministre écologiste de la Santé Rudolf Anshoer, ayant conduit tout droit à l'actuel "freinage d'urgence". "On a passé l'été debout sur l'accélérateur", dénonce dans les journaux le virologue de l'université de médecine Christophe Steininger, en évoquant la reprise économique. Vienne a mis en place un système de feu tricolore qui s'est révélé inefficace, les bars ont été à nouveau bon-

dés, chorales et orchestres pouvaient répéter et offrir des représentations. Frappée par un attentat pour la première fois depuis des décennies le 2 novembre, l'Autriche a eu aussi un temps la tête ailleurs, consacrant ses ressources à la traque d'éventuels complices du jihadiste.

"Les gens sont fatigués, les théories du complot circulent, des erreurs évidemment sont faites - mais c'est normal - et l'opposition monte au créneau: l'unité nationale est mise à mal par la deuxième vague", résume auprès de l'AFP la politologue Julia Partheymüller, de l'université de Vienne.

Les infirmières et les médecins "se trouvant dos au mur", il revient pourtant à la classe politique de "les protéger d'une situation de triage" des patients, tranche le député écologiste Ralph Schallmeiner. L'Autriche dispose de 2.500 à 3.000 lits en soins intensifs. Et dans le Tyrol, 83% des places réservées aux patients contaminés par le coronavirus sont déjà occupées, selon l'agence nationale de santé (Ages). Trop tardivement ou pas, la course contre la montre est maintenant engagée.

Boris Johnson fâche les Ecossais en critiquant la dévolution

Le Premier ministre britannique Boris Johnson s'est attiré les foudres des Ecossais après avoir qualifié de "désastre" la dévolution, six mois avant des élections locales où les indépendantistes écossais espèrent une large victoire. La dévolution attribue des compétences du Parlement de Westminster, comme l'éducation, les transports ou la santé, aux assemblées régionales d'Ecosse, d'Irlande du Nord et du Pays de Galles. Selon le tabloïd The Sun, Boris Johnson, visant directement l'Ecosse, a déclaré que la "dévolution a été un désastre au nord de la frontière", lors d'une réunion organisée lundi via Zoom avec des dizaines de députés

conservateurs du nord de l'Angleterre. Selon le dirigeant conservateur, c'est "la plus grosse erreur" de l'ancien Premier ministre travailliste, Tony Blair, qui a instauré la mesure, aboutissant à l'élection de députés au Parlement écossais en 1999.

Le Parti indépendantiste écossais (SNP) et le Parti travailliste ont immédiatement condamné ces propos. Le chef des conservateurs en Ecosse, Douglas Ross, a déclaré sur Twitter que le désastre, ce n'est pas la "dévolution" mais "l'obsession incessante du SNP pour un référendum" sur l'indépendance de l'Ecosse. Une source à Downing Street a affirmé que "le Premier ministre a toujours soutenu la dévolution,

mais Tony Blair n'a pas prévu la montée des séparatistes en Ecosse." "La décentralisation est fantastique mais pas lorsqu'elle est utilisée par les séparatistes et les nationalistes pour démanteler le Royaume-Uni", a ajouté cette source.

La Première ministre écossaise et cheffe du SNP, Nicola Sturgeon, a répliqué sur Twitter que "la seule façon de protéger et de renforcer le Parlement écossais est l'indépendance". Sa formation espère obtenir de nombreux sièges au Parlement décentralisé d'Holyrood lors des élections locales en mai 2021 et mettre davantage de pression sur le gouvernement britannique, pour qu'il accepte de transférer au Parle-

ment écossais les pouvoirs nécessaires pour organiser un second référendum sur l'indépendance de l'Ecosse. Un tel scrutin avait déjà été organisé en 2014 et les Ecossais avaient alors voté à 55% pour rester au sein du Royaume-Uni. Depuis, Boris Johnson a exclu à plusieurs reprises de permettre à l'Ecosse d'organiser un nouveau référendum, arguant qu'il s'agissait d'un vote qui arrivait "une fois par génération". Nicola Sturgeon soutient elle que le Brexit a changé la donne pour les Ecossais, qui avaient massivement voté en 2016 contre la sortie de l'Union européenne, adoptée à l'échelle nationale et effective depuis fin janvier.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

FERME LES YEUX		MAUVAIS COUCHEUR	HÉLIUM ÉPOUSE DE ZEUS		MORDU DE LA PÊCHE	MOROSE	PLAÎNTE AFFECTÉE		PERLE
					INCLUS DANS UN CERCLE		FRAGILES		
PARESSE TÊTE DE LOUP			ÉPONGÉE ADVERBE				LETTRES DE RABAT		
À L'ENVERS: APOGÉE					TRAVAIL DE CHOIX		CHEVAL FISCAL		
LETTRES DE RAINIER				ABJECTES	LETTRES DE HOCINE GRECQUE		AU BOUT DU ROULEAU		
			TRÈS PETITE QUANTITÉ				BUTA	FIN DE PARTIE EN TUNISIE	
POULIE À GORGE	ACCORDÉ		ELLE ET LUI			TRAIN RAPIDE EN APARTÉ			CACHÉ
REFUGE					GAUPES HELLÈNE				
IMPAYÉ LOURDA- UD			MORCEAU DE REGGAE ARBRE			DAME LETTRES DE DAC			
							ÉLIMÉ	POSSESSIF	LETTRES DE VÉNUS
HARCEL- EUR									RÂPÉ
		BONHO- MME				JUDIC- IEUX			
LIE ÂGES					SURANÉ				

Solution mots flechés d'hier

BALVAN- ISÉ	LA BÊTE HUMAINE	INCERT- AINE	LETTRES DE CHIEN	CHANCE- LLE	OBÉISSA- NTES	D	PRONOM	B	BAISER AFFECT- UEUX	N	VENUE AU MONDE
E	L	E	C	T	R	I	S	E	R	E	T
UN MYSTÈRE RUF VOCE	O	V	N	I	T	S	E	C	R	E	T
R	U	E	R	I	P	T	A	C	O	E	A
ARTÈRE BOYAU	P	N	E	U	I	N	T	A	C	T	
LETTRES DE SITAN	G	T	A	P	P	A	M	O	R	C	I
NIMBE	A	U	R	E	O	L	E				
NOTE PRISONS	R	E	N	I	V	E	L	E			
T	O	L	E	S	N	U	E	E	R		
FINALES	U	L	T	I	M	E	S	A	G	E	
GRECQUE	E	O									
P	I	C	A	I	S	S	I	E	R	E	
DÉMAN- SAISON	D	E	S	I	R	B	E	R	E	T	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laarak

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Laâyoune)
Abdelali Khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage -
Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions
Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTELEMENT

- 1- Dessins fins
- 2- Echantré – Porte grain
- 3- Bruit – Assembler
- 4- Elancé – Prière chrétienne
- 5- Un des Grands – Chérit
- 6- Note – Repose – Vieille cité
- 7- Hôtesse de commerce
- 8- Ordre divin – Déshydraté
- 9- Bien s’y oppose – Poignée
- 10- Capitaux

VERTICALEMENT

- 1- Technique en sidérurgie
- 2- Sous l’email – Vieil organe terroriste
- 3- Vieux non – Bas
- 4- Renvoi – Vendus
- 5- Foyer – Personnel – Période
- 6- Cheville – En feu
- 7- Base de calcul – Affirmatif
- 8- Célébrité – Plus neuve
- 9- Scabreuse
- 10- Majesté – Admis

Solution mots croisés d’hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	L	A	N	E	T	A	I	R	E
2	R	E	S	I	D	E	N	T		M
3	O	V	E		E	N	S	I	L	E
4	P	A	R	E	N	T		N	E	T
5	R	I		S	T	E	L	E		T
6	E	N		P	E	R	O	R	E	R
7	M		L	E	S		R	A	S	E
8	E	P	A	R		E	D	I	T	
9	N	I	V	E	A	U		R	E	A
10	T	E	E		S	E	M	E	R	A

Grilles de sudoku

Facile

2		9				8		3
			4				6	2
	7		2			1		
9	4	1					3	
3	7	9		4	5			1
	6			5	2			9
		6		1		2		
5	8			9				
4	2				6			8

Moyen

6	7		5					2
		9		3		7		
1			2	7		9		
8	9	4	5					1
7					1	8	5	3
	1	2	8					6
	4	3			2			
2			9			1	5	

Difficile

		9					3	
6			2				1	
	3	5		6			8	
					9	4	2	
			6	4	2			
	1	2	7					
	2			8		7	5	
	9				1			3
	4					8		

Expert

				8		5		
			9		8			
		3			1	2		
7			6					8
		6	4	3	1	7		
9			2					3
	1	7		4				
		5	7					
	2	5						

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d’hier

Facile

6	7	5	9	8	2	4	1	3
4	9	3	1	5	6	2	8	7
1	2	8	4	7	3	6	9	5
8	6	2	7	3	9	1	5	4
7	1	4	2	6	5	9	3	8
3	5	9	8	4	1	7	6	2
5	3	1	6	2	7	8	4	9
2	4	6	3	9	8	5	7	1
9	8	7	5	1	4	3	2	6

Moyen

8	2	7	5	3	4	1	6	9
5	3	1	6	8	9	2	7	4
9	6	4	2	7	1	8	3	5
4	7	9	8	2	6	3	5	1
6	1	2	3	9	5	4	8	7
3	5	8	4	1	7	6	9	2
1	4	6	9	5	3	7	2	8
7	8	5	1	6	2	9	4	3
2	9	3	7	4	8	5	1	6

Difficile

3	8	1	2	6	5	4	7	9
5	4	9	7	1	8	6	2	3
6	7	2	9	4	3	1	5	8
9	2	3	4	5	6	8	1	7
4	6	8	1	2	7	9	3	5
1	5	7	3	8	9	2	4	6
8	1	6	5	7	4	3	9	2
7	9	4	6	3	2	5	8	1
2	3	5	8	9	1	7	6	4

Expert

2	8	5	1	7	6	9	4	3
4	6	1	9	5	3	7	8	2
9	7	3	4	8	2	6	5	1
1	3	9	5	2	4	8	6	7
6	2	8	7	1	9	4	3	5
5	4	7	6	3	8	2	1	9
8	9	2	3	4	1	5	7	6
3	5	4	2	6	7	1	9	8
7	1	6	8	9	5	3	2	4

Inwi remporte un marché de la gestion du réseau télécoms à l'Eco-Cité Zenata

L'opérateur télécoms Inwi a été sélectionné au terme d'un appel d'offres, par la société d'aménagement Zenata (SAZ), filiale du Groupe CDG, pour la gestion et l'exploitation du réseau télécoms d'une partie de l'Eco-Cité Zenata, conçu par la SAZ pour desservir tous les futurs habitants en fibre optique (FTTH).

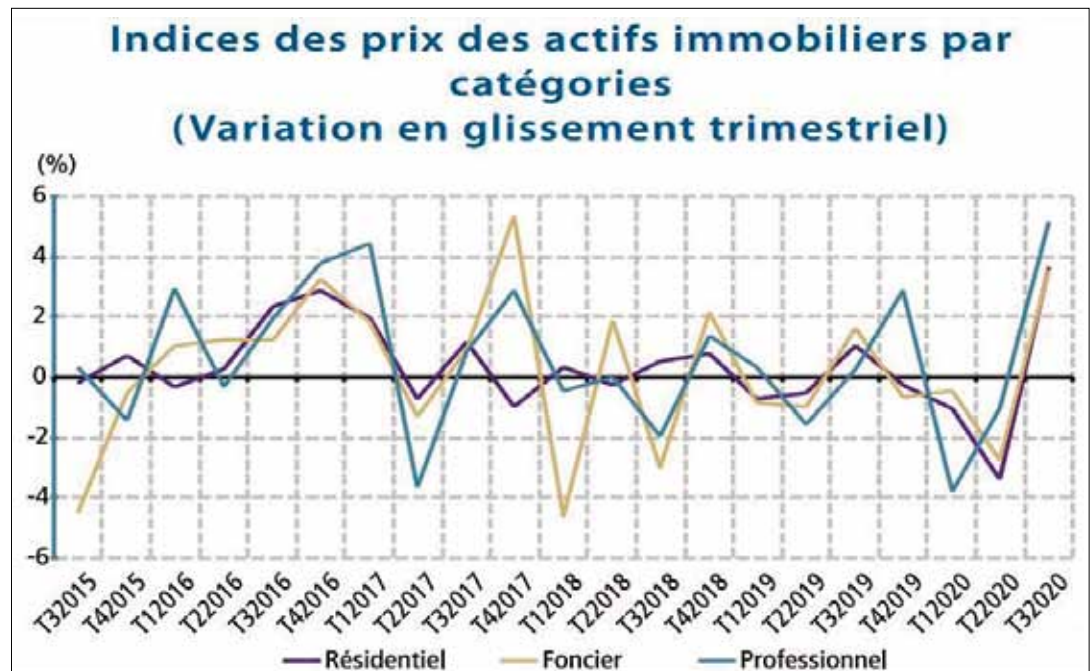
Désigné en tant qu'opérateur gestionnaire de l'Eco-Cité Zenata, Inwi a désormais pour mission d'accompagner la SAZ dans toutes les étapes de développement et de maintenance du réseau FTTH de cette Eco-Cité, indique l'opérateur dans un communiqué, précisant qu'une convention a été signée vendredi dernier dans ce sens, entre les deux parties, rapporte la MAP. "Inwi est aujourd'hui un opérateur de référence en matière de déploiement et de gestion de réseaux télécoms de grande envergure. La sélection de Inwi pour la réalisation de ce projet ambitieux confirme l'expertise de l'opérateur en matière de déploiement et de gestion de réseaux en fibre optique destinés aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers", a fait savoir Mohamed Benmahjoub, Directeur général délégué entreprise et développement à Inwi.

Pour sa part, le directeur général de la SAZ, Mohammed Amine El Hajhouj, a souligné qu'"à travers ce partenariat avec Inwi pour la gestion du réseau FTTH réalisé par la SAZ, les futurs habitants de l'Eco-cité Zenata pourront bénéficier d'une connexion télécoms performante en fibre optique, en conservant évidemment leur liberté de choisir n'importe quel opérateur téléphonique de la place". Et de poursuivre: "Les engagements pris par Inwi dans le cadre de ce partenariat concernant la maintenance et l'exploitation du réseau qui lui est confié, garantissent une fiabilité améliorée du réseau et une réduction des durées d'intervention".

Afin d'accompagner au mieux la SAZ, Inwi procédera à la mise en place d'un guichet unique à destination des investisseurs, promoteurs et opérateurs commerciaux en charge du développement du projet de l'Eco-Cité Zenata. Une cellule technique sera également mise en place afin d'offrir aux différents intervenants une assistance technique et opérationnelle permanente. Elle permettra en outre de gérer, en temps réel, tout incident susceptible d'intervenir sur le réseau.

Située entre Casablanca et Rabat, l'Eco-Cité Zenata, qui s'étend sur une superficie de 1.860 ha, ambitionne d'accueillir 300.000 habitants et de créer 100.000 emplois. Elle est la première ville à avoir obtenu le label de performance "Ecocity Label" (ECL) qui est délivré par Cerway (organisme international et opérateur certificateur de HQE™). L'Eco-Cité Zenata a également obtenu la certification HQE Aménagement.

Les transactions immobilières reviennent à leurs niveaux d'avant crise



L'indice des prix des actifs immobiliers (IPAI) s'est inscrit en hausse au troisième trimestre 2020, selon les chiffres publiés conjointement par Bank Al-Maghrib et l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (ANCFCC).

« Après deux trimestres marqués par une baisse des transactions immobilières dans un contexte de crise sanitaire, l'indice des prix des actifs immobiliers ressort, au troisième trimestre de 2020, en hausse de 3,6%, en glissement trimestriel », ont annoncé récemment BAM et l'ANCFCC.

Pour les deux institutions publiques, « cette progression reflète des augmentations de 3,6% tant des prix du résidentiel que de ceux des terrains et de 5,1% des biens à usage professionnel ».

Soulignons que cette hausse intervient après une baisse de l'IPAI de 3% constatée au deuxième trimestre 2020. Ce recul recouvrait des diminutions de 3,8% pour les prix du résidentiel, de 3% pour ceux du foncier et de 0,9% pour ceux des biens à usage professionnel.

Rappelons également qu'au même trimestre, le volume des transactions avait enregistré une régression de 42,8%, traduisant le recul des ventes de l'ensemble des catégories, soit 38,2% pour le résidentiel, 53,7% pour les terrains et 54,2% pour les biens à usage professionnel.

Dans une note conjointe sur la Tendances globale du marché immobilier au cours du troisième tri-

mestre 2020, la Banque centrale et l'Agence de la conservation foncière ont relevé qu'en parallèle, « le nombre de transactions observées au cours de cette période est revenu à des niveaux comparables à ceux d'avant crise ».

La même source a noté que « les ventes ont enregistré une hausse au troisième trimestre de 117,6% après des baisses trimestrielles de 41,4% au deuxième trimestre et de 29% au premier trimestre », précisant que cette progression a concerné toutes les catégories.

Il est à noter qu'en glissement annuel, l'indice des prix des actifs immobiliers a baissé de 0,8%, avec des replis de 1,2% pour les actifs résidentiels et de 0,4% pour les terrains, les prix des biens à usage professionnel ayant, en revanche, progressé de 3%.

Selon toujours les mêmes don-

nées élaborées par les deux institutions, le nombre de transactions a reculé de 9,5% en raison de la baisse de 15,3% des ventes des actifs résidentiels. Alors que « les ventes des terrains ont quasiment stagné et celles des biens à usage professionnel ont progressé de 22,8% », révèlent-elles.

A titre de comparaison, au trimestre précédent, les prix avaient connu une baisse de 3,3%, en glissement annuel, avec des replis de 4% pour les actifs résidentiels, de 2,7% pour les terrains et de 1,3% pour les biens à usage professionnel.

Quant au nombre de transactions, il avait accusé une diminution de 56,1% par rapport au même trimestre de l'année dernière, suite aux reculs de 55,3% pour le résidentiel, de 59,1% pour les terrains et de 57,2% pour les biens à usage professionnel.

En détail, par catégorie d'actifs, la tendance globale est qu'en glissement trimestriel, les prix du résidentiel ont progressé de 3,6% au troisième trimestre 2020, reflétant des hausses de toutes les catégories d'actifs avec des taux de 3,4% pour les appartements, de 4,8% pour les maisons et de 5,4% pour les villas.

La note précise que « l'accroissement des ventes des biens résidentiels intervient après deux reculs consécutifs tant pour les appartements que pour les maisons et les villas ».

En revanche, en glissement annuel, il ressort que « les prix se sont dépréciés de 1,2%, en liaison avec les replis de 1,1% des prix des appartements, de 2,7% pour les mai-

sons. Les prix des villas ayant, en revanche, progressé de 0,8% ».

Selon les données publiées par BAM et l'ANCFCC, les ventes ont, pour leur part, baissé de 15,3%, avec des reculs de 14,8% pour les appartements, de 26,1% pour les maisons et de 10,1% pour les villas.

Au niveau du foncier, d'un trimestre à l'autre, il ressort que les prix des terrains se sont inscrits en hausse de 3,6%, tandis que les transactions ont progressé de 188,8% pour revenir à leur niveau de 2019.

Mais en glissement annuel, c'est tout autre chose : les prix du foncier ont accusé un recul de 0,4% alors que les ventes ont quasiment stagné.

Soulignons que l'indice des prix des biens à usage professionnel a de son côté connu une hausse de 5,1% d'un trimestre à l'autre, reflétant les progressions de 5,5% pour les locaux commerciaux et de 3,2% pour les bureaux. Tout comme les transactions dont le volume a, pour sa part, augmenté de 181,9%, après les reculs enregistrés durant les deux derniers trimestres.

Si l'on en croit la note de BAM et l'ANCFCC, « en glissement annuel, les prix des biens à usage professionnel se sont accrues de 3%, résultat des hausses de 3% pour les locaux commerciaux et de 3,8% pour les bureaux ». Tandis que les transactions ont progressé de 22,8%, avec des accroissements de 22,4% des ventes des locaux commerciaux et de 25% de celles des bureaux.

Alain Bouithy

“

L'IPAI ressort en hausse de 3,6%, au troisième trimestre de 2020, selon BAM et l'ANCFCC

Société générale Maroc ouvre à Casablanca une agence "100% Pro-TPE"

Société Générale Maroc a étoffé son dispositif de proximité clients avec l'ouverture, à Casablanca, d'un espace dédié à la clientèle des professionnels et des très petites entreprises (TPE). Bénéficiant d'un emplacement stratégique en plein cœur du quartier Maarif, l'agence Twin Center de Casablanca fait peau neuve pour devenir une agence au service exclusif de la clientèle des professionnels (professions libérales, dirigeants d'entreprises, commerçants et artisans) et TPE, indique la Banque dans un communiqué. L'ouverture de cet espace intervient après celle des nouvelles agences phares de Société Générale Maroc (agence "FLAGSHIP", agence dédiée aux "Jeunes", etc), note la même source.

"Offres sur-mesure et accompagnement complet axé

sur la proximité, l'écoute et le conseil forment la marque de la nouvelle agence 100% PRO-TPE", assure la Banque, réaffirmant sa volonté d'accompagner ses clients professionnels et TPE en mettant à leur disposition un centre d'expertise en matière de financement, leasing, assurances, services de banque au quotidien, etc. Une proposition de valeur renforcée à travers d'une approche simple et orientée client. "L'agence 100% PRO-TPE est l'incarnation des valeurs du nouveau modèle relationnel mis en place dans le cadre de notre plan de transformation «Avenir 2019-2022» qui vise, entre autres, à rendre la Banque encore plus simple et plus accessible avec plus de proximité pour une intensification de la relation client", a souligné Mehdi Benbachir, DGA de Société Générale Maroc, cité par le communiqué.

Le Trésor place 2,65 MMDH d'excédents

La Direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE) a lancé, lundi, trois opérations de placement des excédents de trésorerie d'un total de 2,65 milliards de dirhams (MMDH).

Les deux premiers placements, avec prise en pension, portent respectivement sur des montants de 650 millions de dirhams (MDH) et 400

MDH, au taux moyen pondéré de 1,10% et de 1,11, indique la DTFE dans un communiqué, notant que les durées de ces deux opérations sont de un jour et 7 jours, respectivement. Le troisième placement, en blanc, est souscrit, quant à lui, pour un montant de 1,6 MMDH, sur une journée au taux de 1,50%, ajoute la même source.

Les amendements introduits au PLF-2021 bien accueillis par les professionnels de l'immobilier

La Chambre des représentants a adopté à la majorité, vendredi dernier, le projet de loi de Finances (PLF) au titre de l'exercice 2021, après l'introduction d'une série d'amendements, dont deux concernant le secteur immobilier.

Ces nouvelles mesures prévues par ce projet de loi de Finances ont été bien accueillies par les professionnels de ce secteur qui guettent la moindre lueur d'espoir pour une véritable relance. Le premier amendement, qui constitue la continuité de

la mesure prise en juillet dernier, porte sur la prolongation, jusqu'au 30 juin 2021, de la réduction des droits d'enregistrement au profit des acquéreurs de logements et l'augmentation du montant de la base imposable à 4 millions de dirhams (MDH) au lieu de 2,5 MDH, rapporte la MAP. Le second, lui, prévoit l'extension du bénéfice de l'exonération au profit des Organismes de placement collectif immobilier (OPCI) pour concerner également les locations à usage d'habitation.

"Ce sont des mesures très positives. D'ailleurs la première a eu un impact favorable sur les acquéreurs et a dynamisé les ventes ces derniers mois. Elle a apporté une sorte de rupture à l'attentisme des gens, notamment que le gain sur les droits d'enregistrement est significatif", a expliqué, dans une déclaration à la MAP, Karim Tazi, directeur général délégué - Pôle Conseil et transaction au groupe A. Lazrak et member of the Royal Institution of Chartered Surveyors (MRICS).

L'expert a salué également l'augmentation du montant de la base imposable à 4 MDH, qui va permettre, selon lui, d'absorber une partie du stock, notamment dans des villes

comme Casablanca et Rabat où la valeur des biens immobiliers est plus élevée.

En ce qui concerne la mesure relative aux OPCIs, M. Tazi estime qu'elle peut être aussi une solution pour certains promoteurs pour traverser cette conjoncture ou pour les ménages, dont le pouvoir d'achat ne leur permet pas d'acquérir un bien immobilier tout de suite, pour répondre à leurs besoins.

"Cette mesure est très intéressante, mais il faut la faire suivre par un cadre juridique spécifique. Le bail résidentiel aujourd'hui ne protège pas beaucoup les bailleurs. Je pense qu'il faudra aussi un accompagnement dans ce sens pour équilibrer les rapports bailleurs, locataires. Il sera aussi intéressant de mettre en place des assurances, ce qui va permettre d'améliorer l'attractivité", a-t-il poursuivi, relevant que les effets de cette mesure vont se sentir sur le long terme.

De son côté, Karim Amor, vice-président de la Fédération nationale des promoteurs immobiliers (FNPI), en charge de la Commission relations internationales, s'est félicité de l'introduction des ces deux amendements importants

pour la relance du secteur. "C'est un grand travail qu'a fait la Fédération", s'est-il réjoui. "La mesure relative aux droits d'enregistrement a permis une augmentation des transactions durant ces derniers mois", a-t-il indiqué, mettant l'accent sur la nécessité d'exonération des droits de conservation foncière.

Parallèlement, M. Amor a souligné que la seconde mesure devrait permettre le développement de l'immobilier locatif résidentiel d'une manière professionnelle et donner l'opportunité aux personnes non éligibles au crédit d'avoir un logement.

Par ailleurs, le vice-président de la FNPI regrette que le PLF ne prévoit pas encore de solutions pour le logement social et celui de la classe moyenne. "Nous avons compris que le ministère des Finances souhaitait des solutions qui ne donnent plus d'exonérations aux promoteurs immobiliers. Ainsi, nous avons proposé des solutions alternatives", a-t-il dit, citant notamment la proposition d'une aide étatique directe aux acquéreurs-bénéficiaires des logements sociaux.

Pour sa part, Amine Mernissi, spécialiste du secteur de l'immobilier au Maroc et fondateur de "www-re-

ponsimmo.com", a souligné que la mesure portant sur la prolongation de la réduction des droits d'enregistrement est pragmatique. Le gouvernement se donne ainsi une année pour évaluer l'efficacité de cette mesure mise en place en juillet dernier. M. Mernissi a aussi qualifié cette mesure de "salutaire et positive", puisqu'elle a déjà commencé à donner ses fruits, ajoutant que son effet va se faire sentir encore plus au premier semestre de 2021.

Et de renchérir: "Les chiffres prouvent que pendant le troisième trimestre 2020 les acheteurs sont revenus sur le marché et ont profité de cette mesure, que ce soit pour les logements au-dessous de 2,5 MDH, en bénéficiant de 50% de réduction sur les droits d'enregistrement, ou pour le logement social et économique". Le spécialiste a en outre estimé que la revue à la hausse du seuil maximal à 4 MDH permettrait de donner un coup de pouce au logement haut standing.

"Les mesures fiscales prises touchent ainsi tous les segments d'immobilier, ce qui donnera un coup de pouce au secteur et fera revenir les acquéreurs sur le marché après cette période difficile", a-t-il conclu.



Les nouvelles mesures prévues par le projet de loi de Finances jugées pragmatiques

Vers la dynamisation de la zone d'activités économiques de Chichaoua

Une réunion de travail consacrée à l'examen des moyens à mettre en oeuvre pour la promotion et la dynamisation de la zone d'activités économiques "Annasr" à Chichaoua, de manière à drainer d'importants investissements industriels pour créer des emplois et booster la dynamique économique locale, a été organisée récemment au siège de la préfecture de ladite province.

Tenue en présence du gouverneur de la province, Bouabid El Guerrab, de responsables centraux et régionaux du ministère de l'Industrie, ainsi que du président de la commune de Chichaoua, Ahmed Hilal, cette rencontre a offert l'opportunité de mettre l'accent sur les moyens susceptibles de permettre la concrétisation dans les faits de ce projet industriel prometteur, rapporte la MAP.

Dans une allocution de cir-

constance, M. El Guerrab a souligné la nécessité de transcender toutes les difficultés qui se dressent comme "frein" devant l'accélération de la réalisation de la zone industrielle Annasr, notamment la problématique des prix élevés du foncier, qui représente un obstacle majeur pour l'acquisition de lots par les investisseurs et ce comparativement aux prix préférentiels appliqués dans certaines zones industrielles de la région.

Dans ce cadre, il a insisté sur l'impératif d'agir à travers des offres incitatives et une vision promotionnelle à même de contribuer efficacement à la promotion de la zone industrielle à Chichaoua, tout en veillant à la diversification des activités (activités économiques et industries agroalimentaires) pour créer une complémentarité entre les secteurs.

M. El Guerrab n'a pas manqué, dans ce sens, de passer en

revue les multiples atouts qu'offre cette zone industrielle, dont la proximité par rapport à l'axe autoroutier reliant Agadir à Marrakech.

Les représentants du ministère de tutelle ont, quant à eux, présenté leurs propositions et suggestions concernant la mise en oeuvre de ce projet, dont l'examen de la possibilité pour le ministère de tutelle de mettre à la disposition du Groupe "Al Omrane" un appui financier afin de parvenir à une réduction des prix du foncier dans cette zone. Ils ont, dans ce sens, tenu à rappeler que la zone d'activités économiques "Annasr" de Chichaoua a été insérée dans la plateforme électronique dédiée au foncier industriel, lancée par le ministère de tutelle en 2016, ce qui contribuera, sans nul conteste, à la rendre plus visible et à figurer parmi les choix possibles mis à la disposition des investisseurs en quête de lots de terrains équipés



pour l'accueil de leurs activités économiques. A l'issue de cette réunion, les cadres du ministère de tutelle ont effectué une visite à cette zone, qui dispose de tous les atouts de nature à booster la dy-

namique économique au niveau de cette ville. D'une superficie de 40 ha, la zone industrielle "Annasr" dispose de 150 lots, dont 50 dédiés aux grands projets et 100 aux petits métiers.

Visa for Music

Une édition digitale "déconfinée"



La 7ème édition de la manifestation culturelle et musicale Visa for Music, sera une édition digitale "déconfinée" qui se tiendra du mercredi 18 au samedi 21 novembre 2020, a annoncé lundi un communiqué des organisateurs.

L'édition de 2020 de cet événement placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, sera une édition digitale "déconfinée" et sera diffusée sur les pages Facebook et Instagram de Visa For Music, a indiqué la même source, soulignant qu'elle sera dédiée principalement aux artistes et professionnels marocains ou résidents au Maroc.

Selon les organisateurs, cette crise sanitaire mondiale inattendue et exceptionnelle oblige les artistes et les acteurs de la culture, à se réinventer et

à trouver de nouveaux modes de travail, de nouveaux moyens de subsistance et de nouvelles façons d'être en lien avec le public, constituant de véritables changements de paradigme.

Les circonstances ne permettront pas la tenue de concerts en live, mais le festival sera l'occasion d'enregistrer des capsules vidéo pour une vingtaine de groupes marocains et résidents au Maroc, a expliqué le communiqué, notant que des conférences seront organisées, en ligne cette année, afin de pouvoir être suivies par tous. L'événement Visa For Music accorde une importance particulière à respecter la parité, dans le choix des artistes, tant émergents que confirmés, et des intervenants ainsi qu'un équilibre territorial et des esthétiques musicales, en choisissant des artistes originaires de diverses régions du Maroc telles que

Mohammadia, Casablanca, Safi, Oujda, Chefchaouen, Ifrane, Rabat, Agadir, Azilal, Laayoune, Khemissat, Témara, Fès, Boumalne Dades, Skhirat, et Essaouira, a fait savoir le communiqué.

Ainsi, Visa For Music souhaite continuer à participer à la structuration et la professionnalisation de la filière musicale, au développement des industries culturelles et créatives, et à la création de valeur pour les artistes, en organisant une édition adaptée au contexte actuel et maintenue dans la résilience, "l'édition déconfinée", dans le strict respect des mesures de prévention, a précisé la même source.

Le Jury de cette édition se compose de cinq personnalités de la culture et du monde de la musique, à savoir Lama Hazboun de la Jordanie, Pierre Claver Mabilia du Congo

Brazzaville, Shiraz M'rad de la Tunisie, Melody Zambuko de la Zimbabwe et Othman Nejmeddine du Maroc.

Pour cette édition digitale, Visa For Music proposera quatre thématiques pour débattre du rôle et du poids économique et social des industries culturelles et créatives, avec une transmission digitale afin de permettre aux intervenants internationaux de participer également, a indiqué le communiqué, relevant que ces rencontres viseront à valoriser les opérateurs culturels du continent, se saisir des questions de la jeunesse et aussi encourager les entreprises locales à soutenir les industries culturelles et créatives.

Cette manifestation culturelle et artistique est organisée par la structure culturelle Anya en partenariat avec Atlas Azawan et la Fondation Hiba.

Les artistes Mohamed Tabal et Mohamed Mountassir font don de deux chefs d'œuvre à "Bayt Dakira"



Le célèbre artiste-peintre Mohamed Tabal et l'artiste-calligraphe Mohamed Mountassir ont fait don, chacun, d'un de leurs chefs d'œuvre, lundi, à l'Espace "Bayt Dakira" à Essaouira. La remise de ces deux tableaux, qui reflètent l'esprit créatif, le talent insoupçonné, l'originalité de l'inspiration et l'expression artistique de ces deux artistes souiris, a eu lieu dans ce haut lieu de mémoire et d'histoire, lors d'une cérémonie rehaussée par la présence notamment, de M. André Azoulay, Conseiller de SM le Roi et Président-Fondateur de l'Association Essaouira-Mogador.

Cette cérémonie, à laquelle ont assisté également la directrice provinciale de la Culture, Mme Zhor Amhaouch, la directrice de "Bayt Dakira", Mme Ghita Rabouli, le président du bureau exécutif de l'Association Essaouira-Mogador, M. Tank Ottmani, le président-fondateur du Centre d'Etudes et de Recherches sur le Droit Hébraïque au Maroc, M. Abdellah Ouzitane, le directeur du conservatoire de musique d'Essaouira, M. Abdessamad Amara, ainsi que d'autres personnalités, a permis à l'assistance d'apprécier, à sa juste valeur, la sensibilité créative aigüe et la sub-

tilité expressive de ces deux grands artistes, imbus de l'esprit de Mogador et dotés de deux styles personnalisés bien différenciés, mais convergent vers les nobles valeurs humaines et universelles portées par les habitants d'Essaouira en particulier et les Marocains en général.

Dans une déclaration à la MAP à cette occasion, Mme Rabouli a salué cet acte de donation de MM. Tabal et Mountassir, qui ont offert, chacun, l'une de leurs créations artistiques à l'Espace "Bayt Dakira", qui ne cesse de conforter et de confirmer son ouverture sur son environnement extérieur dans tous les domaines.

Rappelant que cette cérémonie coïncide avec la célébration, le 16 novembre de chaque année, de la Journée Internationale de la Tolérance, Mme Rabouli a souligné que cet acte, qui représente un symbole à dimension humaine de la part de deux artistes souiris de renom, se veut aussi une invitation aux autres créateurs d'apporter leurs pierres à l'édifice de ce haut lieu de diffusion des nobles valeurs universelles et humanistes de tolérance, de dialogue et de vivre-ensemble, fortement ancrées dans l'histoire d'Essaouira, qui incarne parfaitement la civilisation maro-

caine composite et millénaire.

Elle a, dans ce sens, soutenu que "Bayt Dakira", avec ses dimensions spirituelle, scientifique et pédagogique, est aussi un espace authentique et unique, doté désormais d'une touche artistique si singulière, qui célèbre ce patrimoine partagé de la ville d'Essaouira et veille à la préservation et à la valorisation de sa mémoire plurielle et multiculturelle, fruit de cette diversité historique et de cette addition de plusieurs civilisations et cultures qui font la vraie richesse du Maroc. De son côté, M. Tabal a exprimé sa grande joie d'être présent à "Bayt Dakira" pour offrir l'un de ses récents tableaux, précisant que cette œuvre se veut une expression de l'histoire plurielle et une célébration du patrimoine riche et diversifié d'Essaouira. Pour sa part, M. Mountassir a indiqué, dans une déclaration similaire, que l'œuvre offerte à "Bayt Dakira" reflète l'esprit de tolérance et de partage qui règne entre les différentes composantes de la société souirie, toutes religieuses et confessions confondues, à même d'être un exemple éloquent de ces valeurs nobles ayant toujours caractérisé la société marocaine en général.

Brad Pitt traîné en justice dans une folle affaire d'escroquerie



Cela fait désormais plus de quatre ans que les Brangelina sont officiellement séparés. Séparés mais pas divorcés : en effet, même si Brad Pitt et Angelina Jolie se sont mis d'accord sur certains aspects de la rupture de leur contrat de mariage, reste l'épineuse question de la garde des six enfants du couple. Hormis l'aîné Maddox qui poursuit ses études en Corée du Sud, les autres enfants vivent avec leur mère aux États-Unis. Mais l'acteur oscarisé pour son rôle dans *Once Upon A Time In Hollywood* n'a pas rendu les armes, loin de là. Face aux rumeurs qui veulent que son ex-femme souhaite s'installer avec sa petite tribu au Royaume-Uni, Brad Pitt prépare sa contre-attaque afin d'avoir la garde des enfants à 50/50, un accord qu'Angelina Jolie a toujours fermement refusé jusqu'à présent. Dans cette guerre sans merci, rappelons que l'actrice avait récemment demandé, par la voie de ses avocats, à ce que le juge en charge de leur divorce soit

officiellement dessaisi de leur dossier. La raison : celui-ci aurait des accointances professionnelles avec l'une des avocates de Brad Pitt.

Comme si ce divorce à rallonge n'était pas suffisant, l'ex de Jennifer Aniston s'est aussi retrouvé empêtré ces derniers mois dans une affaire judiciaire rocambolesque. Kelli Christina, une Américaine originaire du Texas et PDG d'une entreprise de produits pharmaceutiques, affirme avoir été contactée par Brad Pitt en 2018 pour qu'elle l'aide à lever des fonds au profit de *Make It Right Foundation*, l'organisation caritative fondée par le comédien en 2007. Kelli Christina soutient qu'elle a payé la star de *Fight Club* afin qu'il fasse cinq apparitions lors d'événements destinés à récolter de l'argent pour sa fondation, apparitions que l'acteur de 56 ans aurait ensuite annulées. Mais, selon Kelli Christina, le comédien aurait tout de même empoché la somme de 40.000 dollars,

sans jamais pointer le bout de son nez. Par ailleurs, la femme d'affaires assure qu'au fil de leurs échanges, Brad Pitt et elle auraient noué une "relation étroite" au point d'avoir parlé... mariage !

Kelli Christina avait donc porté l'affaire devant les tribunaux, réclamant 100.000 dollars pour rupture de contrat et fraude en plus des dommages et intérêts pour le préjudice subi par cette supposée promesse de mariage. Le 12 novembre, le juge d'un tribunal du Texas a rendu son verdict dans cette affaire. Sans trop de surprises, la femme d'affaires a été déboutée, sa plainte étant considérée "sans fondement" par le juge, comme le rapporte le site *Page Six*. Kelli Christina a tout de même fait savoir qu'elle allait faire appel du jugement. Pendant ce temps-là, le "faux Brad Pitt", qui a très probablement usurpé l'identité de la star, comme le relaient plusieurs médias américains, court toujours...

Bouillon de culture

Soumitra Chatterjee

L'acteur indien légendaire Soumitra Chatterjee recevait lundi l'hommage de son pays au lendemain de son décès à l'âge de 85 ans après des complications liées au Covid-19.

Soumitra Chatterjee, qui a joué dans quelque 300 films, était surtout connu pour son travail avec le cinéaste indien oscarisé Satyajit Ray. L'acteur avait été hospitalisé début octobre à Calcutta (Est) après avoir été testé positif au coronavirus. Ensuite testé négatif, il était resté hospitalisé en raison d'autres problèmes de santé consécutifs à sa contamination, selon des médias locaux. Son état s'est détérioré et il est mort dimanche, a écrit sur Facebook sa fille Poulami Bose.

Le Premier ministre Narendra Modi a tweeté que la mort de l'acteur iconique représentait "une perte colossale pour le monde du cinéma et la vie culturelle du Bengale occidental et de l'Inde". "Le cinéma international, indien et bengali a perdu un géant. Il nous manquera cruellement", a tweeté pour sa part la ministre en chef du Bengale occidental Mamata Banerjee.

Pour l'acteur mégastar de Bollywood Amitabh Bachchan, lui-même guéri de la maladie Covid-19 voilà quelques mois, Soumitra Chatterjee était "l'un des piliers les plus puissants du cinéma". Et "une âme noble", a-t-il ajouté sur Twitter. Soumitra Chatterjee, dont la carrière s'est étalée sur une soixantaine d'années, était également un acteur de théâtre accompli et écrivait des pièces et des poèmes.



Mission Impossible : Tom Cruise a-t-il été doublé pour l'escalade de Burj Khalifa ?



Après les déceptions *Walkyrie* et *Night And Day*, Tom Cruise sent qu'il est temps de renfiler le costume de l'agent secret Ethan Hunt. Pour ce quatrième opus, intitulé *Protocole Fantôme*, il retrouve son complice du film précédent, Simon Pegg, mais renouvelle aussi le casting : Paula Patton, Jeremy Renner ou la frenchie Léa Seydoux. Et, surtout, il confie les clés du camion à Brad Bird, petit génie de l'animation made in Pixar (*Les Indestructibles*, *Ratatouille*), pour son premier film en prises de vues réelles. Gonflé.

Une chose ne change pas : chaque volet de la saga *Mission Impossible* se doit d'avoir son lot de séquences d'anthologie. Après la scène d'infiltration silencieuse de la CIA dans le film de Brian de Palma, l'escalade de paroi rocheuse à mains nues de celui de John Woo et l'explosion du camion citerne dans le J.J. Abrams, Tom Cruise cherche à faire encore plus époustoufflant. Et le comédien va profiter d'une opportunité en or, offerte par le scénario : l'escalade de l'équipe de choc à Dubaï afin de pirater les services informatiques de l'hôtel situé dans le célèbre gratte-ciel Burj Khalifa. Amateur de cascades (presque) impossibles, la star sera donc au cœur d'un morceau de bravoure où il escalade les façades extérieures de la tour la plus haute du monde (828 mètres !). Mais Tom Cruise a-t-il réellement effectué lui-même cette prouesse ou a-t-il été doublé ?

Et bien, fidèle à sa légende, l'ex de Nicole Kidman est

bien l'auteur de cette vertigineuse cascade. C'est à mains nues, mais muni de gants spéciaux, que Tom Cruise escalade le Burj Khalifa, glisse, remonte puis descend en rappel ! Pour que les assurances acceptent de valider cette cascade, l'acteur a tout de même dû être solidement harnaché par de multiples câbles. Les spécialistes des effets spéciaux d'ILM ont été chargés d'effacer numériquement ces câbles afin que l'illusion soit parfaite. Tom Cruise s'est entraîné pendant des semaines entières dans un décor représentant une petite partie du building afin de connaître par cœur les mouvements qu'il devait effectuer pour cette séquence dingue. Pour atteindre un certain degré de réalisme, les parois du faux building avaient été chauffées par des lumières pour atteindre une température proche de celles qui sont vraiment observées sur les façades extérieures du Burj Khalifa.

Dans le travail préparatoire au tournage, le spécialiste des effets visuels Tom C. Peitzmann évoque l'influence de Tom Cruise dans la conception de la scène : "Nous avons d'abord prévu de construire le décor, le faire escalader par Ethan Hunt et ensuite ajouter des effets numériques pour raccorder ces plans à ceux du vrai gratte-ciel. Nous avons beaucoup de réunions et de modélisation de ces plans. Ensuite, Tom Cruise s'est assis avec nous et, bien sûr, il avait envie de grimper sur le vrai building. Cela a donné une nouvelle tournure à la pré-production."



Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique

Académie régionale de l'éducation et de la formation
Région Rabat sale Kénitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :24/INV/DPSS/2020RESERVE AUX PME NATIONALES

SEANCE - PUBLIQUE

Le Jeudi10/12/2020 à partir de dix heures 00 minutesdu matin (10h00min), il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : TRAVAUXDE CONSTRUCTIONDE VINGT SIX (26) SALLES DE CLASSE PRESCOLAIREAUX COMMUNES OULED HCINE, OULED BEN HAMMADI, BOUMAZ, AZGHAR ET DAR BEL AMRIA LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN QUATRE (04) LOTS, comme suit :

LOT N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE ADE ECOLES JOURMA, OULED BOUDJOUDE A LA COMMUNE DAR BEL AMRI, OULED THAMI, ATTESSANE A LA COMMUNE AZGHAR ET HAOUA A LA COMMUNE OULED BEN HAMMADI LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 290 000,00 Dirhams TTC (Un million deux cent quatre vingt dix mille dirhams zéro centimes TTC)	15 000,00dhs (quinze mille Dirhams)
2	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE AUX ECOLES TOURFA, LA AWABERK, OULED ZID A LA COMMUNE BOUMAZ, SCHWARTKA A LA COMMUNE OULED BEN HAMMADI LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 290 000,00 Dirhams TTC (Un million deux cent quatre vingt dix mille dirhams zéro centimes TTC)	15 000,00dhs (quinze mille Dirhams)
3	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SEPT (07) SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE AUX ECOLES SARYA, OULED OKRA, BAKRYAA LA COMMUNE OULED HCINE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 505 000,00 Dirhams TTC (Un million cinq cent cinq mille dirhams zéro centimes TTC)	20 000,00dhs (vingt mille Dirhams)
4	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SEPT (07) SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE AUX ECOLES SIDI ABDEL AZZIZ, BATAI, SYABRA, THILI A LA COMMUNE OULED HCINE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 505 000,00 Dirhams TTC (Un million cinq cent cinq mille dirhams zéro centimes TTC)	20 000,00dhs (vingt mille Dirhams)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;

-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;

-Soit les remettre au président de la commission d'appels d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit envoyer par courrier électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire dans le dossier technique une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur. La classe et la qualification exigées sont les suivantes :

Secteur (Nouveau système)	Qualifications demandées (Nouveau système)	Classe demandée (Nouveau système)
A : Construction.	Qualification : A2	classe 4

Ou bien

Secteur (Ancien système)	Qualifications demandées (Ancien système)	Classe demandée (Ancien système)
5 : Construction.	Qualification 5.5	classe 4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 9980/PA



Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique

Académie régionale de l'éducation et de la formation
Région Rabat sale Kénitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :25/INV/DPSS/2020RESERVE AUX PME NATIONALES

SEANCE - PUBLIQUE

Le jeudi10/12/2020 à partir de dix heures 20 minutesdu matin (10h20min), il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : TRAVAUXDE CONSTRUCTIONDEQUATORZE (14) SALLES DE CLASSE PRESCOLAIREAUX COMMUNES SFAPAA, KCEIBIA ET AMER CHAMALIAA LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN DEUX (02) LOTS, comme suit :

LOT N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SEPT (07) SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE AUX ECOLES LAZAOUJA, ZAABIA RML, CHIBANEA LA COMMUNE KCEIBIA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 505 000,00 Dirhams TTC (Un million cinq cent cinq mille dirhams zéro centimes TTC)	20 000,00dhs (vingt mille Dirhams)
2	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SEPT (07) SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE AUX ECOLES LAGHRYABINE, TOURISSA, BOUFTAYTANHA LA COMMUNE KCEIBIA, RZAGLA A LA COMMUNE SFAPAA, OULED ARFA, NKHAKHSSA A LA COMMUNE AMER CHAMALIAA LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 505 000,00 Dirhams TTC (Un million cinq cent cinq mille dirhams zéro centimes TTC)	20 000,00dhs (vingt mille Dirhams)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;

-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;

-Soit les remettre au président de la commission d'appels d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit envoyer par courrier électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire dans le dossier technique une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur. La classe et la qualification exigées sont les suivantes :

Secteur (Nouveau système)	Qualifications demandées (Nouveau système)	Classe demandée (Nouveau système)
A : Construction.	Qualification : A2	classe 4

Ou bien

Secteur (Ancien système)	Qualifications demandées (Ancien système)	Classe demandée (Ancien système)
5 : Construction.	Qualification 5.5	classe 4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 9981/PA



Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique

Académie régionale de l'éducation et de la formation
Région Rabat sale Kénitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :27/INV/DPSS/2020RESERVE AUX PME NATIONALES

SEANCE - PUBLIQUE

Le jeudi 10/12/2020 à partir de onze heures 00 minutesdu matin (11h00min), il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offresouvert sur offres de prix concernant : TRAVAUXD'EXTENSION DE DOUZE (12) SALLES DE CLASSE PRIMAIRES AUX COMMUNES KCEIBIA, SFAPAA, AZGHAR, BOUMAZ, OULED HCINE ET MSAADA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN DEUX (02) LOTS, comme suit :

LOT N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire
1	TRAVAUX D'EXTENSION DE SIX(06) SALLES DE CLASSE PRIMAIRES AUX ECOLES SIDI ABBAD, BOUFTAYTANEA LA COMMUNE KCEIBIA, RZAGLA A LA COMMUNE SFAPAA ET LAKOURA A LA COMMUNE AZGHAR A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 314942,00 Dirhams TTC (un million trois cent quatorze mille neuf cent quarante deux dirhams, 00 centimes ttc)	15 000,00dhs (quinze mille Dirhams)
2	TRAVAUX D'EXTENSION DE SIX (06) SALLES DE CLASSE PRIMAIRES AUX ECOLES LAOAOUBADE A LA COMMUNE BOUMAZ, LAAROUSSYENNEA LA COMMUNE OULED HCINE OULED MALAMARA LA COMMUNE MSAADA LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 314942,00 Dirhams TTC (un million trois cent quatorze mille neuf cent quarante deux dirhams, 00 centimes ttc)	15 000,00dhs (quinze mille Dirhams)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;

-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;

-Soit les remettre au président de la commission d'appels d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit envoyer par courrier électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire dans le dossier technique une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur. La classe et la qualification exigées sont les suivantes :

Secteur (Nouveau système)	Qualifications demandées (Nouveau système)	Classe demandée (Nouveau système)
A : Construction.	Qualification : A2	classe 4

Ou bien

Secteur (Ancien système)	Qualifications demandées (Ancien système)	Classe demandée (Ancien système)
5 : Construction.	Qualification 5.5	classe 4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 9983PA



Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique

Académie régionale de l'éducation et de la formation
Région Rabat sale Kénitra
Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :26/INV/DPSS/2020RESERVE AUX PME NATIONALES

SEANCE - PUBLIQUE

Le jeudi10/12/2020 à partir de dix heures 40 minutesdu matin (10h40min), il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : TRAVAUXDE CONSTRUCTIONDE VINGT CINQ (25) SALLES DE CLASSE PRESCOLAIREAUX COMMUNES URBAINES DE SIDI SLIMANE ET SIDI YAHIAA LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE, EN QUATRE (04) LOTS, comme suit :

LOT N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SEPT (07) SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE AUX ECOLES JILALI BENANE, CHAHID ABDELKRIM ROCHDI, AL AMATA A LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 840 000,00 Dirhams TTC (Un million huit cent quarante mille dirhams zéro centimes TTC)	20 000,00dhs (vingt mille Dirhams)
2	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE AUX ECOLES ZHANA, ABDELHAL CHEF-CHAOUNIA LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 320 000,00 Dirhams TTC (Un million trois cent vingt mille dirhams zéro centimes TTC)	15 000,00dhs (quinze mille Dirhams)
3	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE AUX ECOLES AMINA BENT OUBAH, ANOUALA LA COMMUNE URBAINE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 320 000,00 Dirhams TTC (Un million trois cent vingt mille dirhams zéro centimes TTC)	15 000,00dhs (quinze mille Dirhams)
4	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE AUX ECOLES IMAM CHAFI, IMAM IBN HANBALA LA COMMUNE URBAINE DE SIDI YAHIAA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 320 000,00 Dirhams TTC (Un million trois cent vingt mille dirhams zéro centimes TTC)	15 000,00dhs (quinze mille Dirhams)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;

-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;

-Soit les remettre au président de la commission d'appels d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit envoyer par courrier électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire dans le dossier technique une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur. La classe et la qualification exigées sont les suivantes :

Secteur (Nouveau système)	Qualifications demandées (Nouveau système)	Classe demandée (Nouveau système)
A : Construction.	Qualification : A2	classe 4

Ou bien

Secteur (Ancien système)	Qualifications demandées (Ancien système)	Classe demandée (Ancien système)
5 : Construction.	Qualification 5.5	classe 4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 9982/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie régionale de l'éducation et de la formation
 Région Rabat Salé Kénitra
 Direction provinciale de Sidi Slimane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 28/INV/DPSS/2020 RESERVE AUX PME NATIONALES
SEANCE - PUBLIQUE

Le jeudi 10/12/2020 à partir de onze heures 20 minutes du matin (11h20min), il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE SAFSSAF A LA COMMUNE MSAADA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN LOT UNIQUE, comme suit :

A.O.O N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution Provisoire
28/INV/DPSS/2020	TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE SAFSSAF A LA COMMUNE MSAADA A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE EN LOT UNIQUE	1 647 841,00 Dirhams TTC (Un million six cent quarante sept mille neuf cent quarante et un dirhams zéro centimes TTC)	20 000,00 dhs (vingt mille Dirhams)

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par courrier électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire dans le dossier technique une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur. La classe et la qualification exigées sont les suivantes :

Secteur (Nouveau système)	Qualifications demandées (Nouveau système)	Classe demandée (Nouveau système)
A : Construction.	Qualification : A2	classe 4

Ou bien

Secteur (Ancien système)	Qualifications demandées (Ancien système)	Classe demandée (Ancien système)
5 : Construction.	Qualification 5.5	classe 4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 9984/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie régionale de l'éducation et de la formation
 De la Région de Rabat Salé Kénitra
 Direction provinciale de Kenitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 29/INV/DPSS/2020
SEANCE - PUBLIQUE

Le Jeudi 10 décembre 2020 à partir de onze heures 40 min (11h40min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale de l'éducation nationale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

A.O.O N°	Objet	Estimation du coût des prestations	Caution provisoire	Heure d'ouverture des plis des A.O
29/INV/DPSS/2020	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DIX(10) BUREAUX ADMINISTRATIFS A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	1 035 180,00 Dirhams TTC (un million trente-cinq mille cent quatre-vingt dirhams 00 centimes TTC)	15 500,00 dhs (quinze mille cinq cent dirhams)	A partir de onze heures 40min (11:40)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane auprès du service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par courrier électronique au maître d'ouvrage à travers le portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur. La classe et la qualification exigées sont les suivantes :

A.O.O n°	Nouveau système		Ancien système		Classe demandée
	Secteur	Qualifications demandées	Secteur	Qualifications demandées	
29/INV/DPSS/2020	A : Construction	A2	5 : Construction	5.5	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 9985/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Service des Achats et des Marchés
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région de Rabat Salé Kénitra
 Direction Provinciale de Kénitra

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE
SEANCE - PUBLIQUE

Le 11/12/2020, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra, sise à rue Abdelaziz Boutaleb Mimosa-Kénitra- à l'ouverture des plis des architectes relatifs aux consultations architecturales suivantes :

N° de la consultation architecturale	Objet	Heures d'ouverture des plis	Budget prévisionnel maximum en dhs (Hors taxe)
24CA/DPK/2020	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE PRIMAIRE AL ISMAILIA A LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA PROVINCE DE KENITRA- En lot unique-	10h00min	5 000 000,00 DHS CINQ MILLIONS DE DIRHAM
25CA/DPK/2020	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAL AL ASSAM A LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA PROVINCE DE KENITRA- En lot unique-	10h30min	8 000 000,00 DHS HUIT MILLIONS DE DIRHAMS
26CA/DPK/2020	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAL AL BASSATINE A LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA PROVINCE DE KENITRA- En lot unique-	11h00min	8 000 000,00 DHS HUIT MILLIONS DE DIRHAMS
27CA/DPK/2020	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE QUALIFIANT ALLAL EL PASSI A LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA PROVINCE DE KENITRA- En lot unique	11h30min	12 000 000,00 DHS DOUZE MILLIONS DE DIRHAMS

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au siège de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra-service des affaires administratives et financières, (Bureau des marchés), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- > Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra-service des affaires administratives et financières, (Bureau des marchés), sise à rue Abdelaziz Boutaleb mimosa-Kénitra .
- > Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra service des affaires administratives et financières, (Bureau des marchés).
- > Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- > Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 9 du règlement de consultations.

N° 9987/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation
 De la Région de Rabat Salé Kénitra
 Direction provinciale de Kenitra

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT
Séance publique

Le 10/12/2020, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra-à Rue Abdelaziz Boutaleb-Mimosa-Kénitra, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix relatifs à :

A.O.O N°	Heures	Objet	Estimation du coût des prestations En DIRHAMS (T.T.C)	Caution Provisoire En dhs
22/DPK/2020	10h00min	LOT N° 01 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 11 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DE LA COMMUNE RURALE : AMER SEFLIA PROVINCE DE KENITRA.	2 004 206,80 Deux millions quatre vingt quatre mille deux cent six dirhams 80 Cts	40 000,00 Quarante Mille Dirhams
		LOT N° 02 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 09 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DE LA COMMUNE RURALE : HADDADA PROVINCE DE KENITRA.	1 715 234,40 Un million sept cent quinze mille deux cent trente quatre dirhams 40 Cts	33 000,00 Trente trois Mille Dirhams
		LOT N° 01 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DE LA COMMUNE RURALE : ARBODIA PROVINCE DE KENITRA.	1 965 663,60 Un million neuf cent soixante cinq mille six cent soixante trois dirhams 60 Cts	38 000,00 Trente huit mille Dirhams
23/DPK/2020	10h45min	LOT N° 02 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 11 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DES COMMUNES RURALES : KARIAT BEN AOUA, LALLA MIMOUNA ET CHOUFAA PROVINCE DE KENITRA.	2 188 308,00 Deux millions cent quatre vingt huit mille trois cent huit dirhams	42 000,00 Quarante deux Mille Dirhams
		LOT N° 03 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 12 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE DANS DES COMMUNES RURALES : SIB BOUBKER EL HAJ ET MOULAY BOUSSEHAM PROVINCE DE KENITRA.	2 371 992,00 Deux millions trois cent quatre vingt quatre mille neuf cent quatre vingt douze dirhams	45 000,00 Quarante cinq Mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - service des affaires administratives et financières (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - service des affaires administratives et financières (Bureau des Marchés) ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - service des affaires administratives et financières (Bureau des Marchés) ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis ;
- Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9 et 10 des Règlements de la consultation.

La classe et les qualifications exigées sont comme suit :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGÉE
A	4	A2

- Ce certificat tient lieu du dossier technique.

- Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9-2 des Règlements de Consultation.

N.B : La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra.

N° 9986/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région de Beni Mellal - Khenifra
Province de Beni Mellal
Commune de Ouled Youssef

AVIS D'ENQUÊTE COMMODO INCOMMODO

Le président de la commune d'Ouled Youssef avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo d'une durée de 15 jours à compter de la date de parution dans les journaux.

Cette enquête concerne la demande déposée par :

بوقويو أحمد

Pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation de l'activité : Lavage de voitures

Au local situé à :

دوار أولاد بوجوود جماعة أولاد يوسف، إقليم بني ملال، جماعة أولاد يوسف

Un registre des observations est mis à la disposition du public à la commune d'Ouled Youssef au service économique.

N° 9988/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE AL HAOUZ
CERCLE DE TAHANAOUTE
CAIDAT AGHOUATIM-TEDRARA
COMMUNE AGHOUATIM

Avis rectificatif de l'appel d'offres n° 01/2020

Le président de la commune Aghouatim est porté à la connaissance du grand public que :

- La séance publique d'ouverture des plis de l'AO 01/2020 concernant «Travaux construction du siège de la commune territoriale Aghouatim – Province Al Haouz -2eme tranche-», prévu initialement le 24 novembre 2020 à dix heures, a été reportée au 30 novembre 2020 à dix heures.
- Des modifications ont été apportées au niveau bordereau des prix détail estimatif.
- Des modifications ont été apportées au niveau l'avis de A.O et de l'article 4 du RC comme suit :

Adopter :

Les concurrents installés sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le ministère de l'équipement du transport et de la logistique et de l'eau :

- Secteur : A CONSTRUCTION
- Qualifications Exigées : A5 (Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments)
- Classe Exigée : 4

Au lieu de :

Les concurrents installés sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le ministère de l'équipement du transport et de la logistique et de l'eau :

- Secteur : A CONSTRUCTION
- Qualifications Exigées : A5 (Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments)
- Classe Exigée : 5

La nouvelle version du dossier d'appel d'offres peut être retirée au bureau du service technique de la commune AGHOUATIM, elle peut également être téléchargée à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

N° 9991/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES N° 17/BP/2020

LE PRESIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL DE INFORME LE PUBLIC QUE L'APPEL D'OFFRES N° 17/BP/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES PISTES RELEVANT DE LA PROVINCE DE SAFI .

EST RECTIFIE COMME SUIVIT :

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 6 DU REGLEMENT DE CONSULTATION .

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES N° 18/BP/2020

LE PRESIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL DE INFORME LE PUBLIC QUE L'APPEL D'OFFRES N° 18/BP/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE QUALITE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES PISTES RELEVANT DE LA PROVINCE DE SAFI .

EST RECTIFIE COMME SUIVIT :

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 6 DU REGLEMENT DE CONSULTATION .

N° 9992/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TARUDANT
COMMUNE D'UNEINE

AVIS DE CONCOURS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, ANNEE 2020

Le président de la commune OUNEINE, annonce qu'il sera organisé un concours d'aptitude professionnelle, ouvert au profit des fonctionnaires ayant 6 ans d'ancienneté dans leurs fonctions. Le concours sera organisé selon le tableau ci-dessous :

GRADE DU CONCOURS	NOMBRE DE POSTE	DELAJ DE DEPOT DE DOSSIER	DATE ET LIEU DE CONCOURS	NATURE DE CONCOURS
Adjoint technique 2 ^{ème} GRADE Echelle 07	01	11/12/2020	18/12/2020 à 9h00 au siège de la commune OUNEINE	Epreuves écrit

N° 9989/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE AL HAOUZ
CERCLE DE TAHANAOUTE
CAIDAT AGHOUATIM-TEDRARA
COMMUNE AGHOUATIM

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue MOHAMED VI Guelmim, à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts ci-dessous :

N° AO	OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION/ECHANTILLONS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURES OUVERTURE
34/2020/L. AREF.GON	L'ACQUISITION DES MATERIELS INFORMATIQUES POUR LE RENOUELEMENT DES SALLES MULTIMEDIAS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT A L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM OUED NOUN DANS LE CADRE DU PROGRAMME GENIE EN LOT UNIQUE.	30 000.00 TRENTE MILLE DIRHAMS	ECHANTILLONS	1 997 280,00 DHS UN MILLION NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIRHAMS ET 00 CTS	10/12/2020 A 14H00
35/2020/L. AREF.GON	L'ACQUISITION DES MATERIELS INFORMATIQUES DESTINES AU SIEGE DE L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM OUED NOUN	10 000.00 DIX MILLE DIRHAMS	ECHANTILLONS	364 560,00 DHS TROIS CENT SOIXANTE QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIRHAMS ET 00 CTS	10/12/2020 A 15H00
36/2020/E. AREF.GON	ACHAT DES LUNETTES MEDICALES POUR LES ELEVES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRES RELEVANT DE L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM OUED NOUN	5 000.00 CINQ MILLE DIRHAMS	ECHANTILLONS	244 800,00 DHS DEUX CENT QUARANTE QUATRE MILLE HUIT CENT DIRHAMS	10/12/2020 A 16H00

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés auprès du service des marchés et des achats au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état (www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent présenter les échantillons pour les appels d'offres ci-dessus.

Les échantillons sont déposés au dépôt de l'AREF Guelmim/Oued Noun, lycée My Rachid ; Hay Al Qods Guelmim au plus tard à 16 H 30 le jour ouvrable précédé la date fixée pour l'ouverture des plis desdites appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés et des achats au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation.

N° 9990/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUADANT
COMMUNE D'EL GUERDANE

Avis d'appel d'offres ouvert

Il sera procédé dans la salle des réunions à la commune d'El Guerdane à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix pour :

AO N°	Objet	Estimation du maître d'ouvrage en Dhs	Cantonnement provisoire en Dhs	Date et heure
24/BC/2020	Etude de réutilisation des eaux usées épurées de la ville d'El Guerdane, Province de Taroudant	246 000,00 (Deux cent quarante six mille) Dhs	10,000,00 (Dix mille) Dhs	11/12/2020 à 10 heures

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés au bureau des études et marchés de la Commune d'El Guerdane, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des études et marchés à la commune d'El Guerdane
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner électroniquement via la plateforme du portail national des marchés publics ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9993/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUELIMM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELIMM
SECRETARIAT GENERAL
.
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

Avis rectificatif

Appel d'offres ouvert n°10/BG2/2020

Equipement du centre de gestion des risques des inondations au siège de la province de Guelmim.

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

- 1- L'appel d'offres est ouvert sur offre de prix.
- 2- Bien lire l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt seize Dirhams et zéro Centimes (274.596,00 Dhs).
- 3- Le reste de l'avis de l'appel d'offres ouvert est sans changement.

N° 10 023/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUELIMM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELIMM
SECRETARIAT GENERAL
.
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

Avis rectificatif

Appel d'offres ouvert n°12/BG2/2020

Acquisition de matériel informatique et logiciels pour le compte de la province de Guelmim.

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

- 1- L'appel d'offres est ouvert sur offre de prix.
- 2- Bien lire l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de un million cinq cent trente-six mille Dirhams et zéro Centimes (1.536.000,00 Dhs).
- 3- Le reste de l'avis de l'appel d'offres ouvert est sans changement.

N° 10 024/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION GUELIMM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELIMM
SECRETARIAT GENERAL
.
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

Avis rectificatif

Appel d'offres ouvert n°13/BG2/2020

Mise en place et extension du câblage informatique et électrique au niveau de 33 bureaux d'Etat civil ou des autorités administratives locales de la province de Guelmim

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

- 1- Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification pour les entreprises installées au Maroc ;
 - Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
 - Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont les suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe
K	K6	3

- 2- Le reste de l'avis de l'appel d'offres ouvert est sans changement.

N° 10 025/PA

المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
 والتعليم العالي والبحث العلمي
 الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
 جهة غuelmim وادي
 Direction Provinciale de Guelmim

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim /AREF Guelmim Oued Noun, le **10/12/2020**, à l'ouverture des plis d'appel d'offres ouvert au rabais ou (majoration).

N° AOO	OBJETS	CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE EN DHS	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
63/2020/BIDPMNG	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SEPT (7) SALLES INTEGREES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRES, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE GUELIMM, ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELIMM OUED NOUN.	ATTESTATION DE REFERENCE	189 000.00 CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE DIRHAMS TTC.	5 000.00 CINQ MILLE DIRHAMS	10H00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale de Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Remarque: tout document requis qui n'est pas identique à l'original est considéré annulé.

N° 10 026/PA

المملكة المغربية
 وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني
 والتعليم العالي والبحث العلمي
 الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
 جهة غuelmim وادي
 Direction Provinciale de Guelmim

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de, le **10/12/2020**, à l'ouverture des plis d'appel d'offres ouvert :

N° AOO	OBJETS	lots	CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	ESTIMATION S DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE EN DHS	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
64/EXP/2020/BIDPMNG	ACHAT DE PRODUITS D'HYGIENE ET DE DESINFECTION AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE DE GUELIMM EN DEUX LOTS :	Lot 01 : établissements d'enseignements primaire et qualifiant collégial	*****	26 990.10 Vingt six mille neuf cent quatre vingt dix neuf dhs 10 cts.	*****	11H00
		Lot 02 : établissements d'enseignements qualifiant secondaire.	*****	36 565.20 Trente six mille cinq cent soixante cinq dhs 20 cts.	*****	12H00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale de Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Remarque: tout document requis qui n'est pas identique à l'original est considéré annulé.

N° 10 027/PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de la formation des cadres
 المملكة المغربية
 وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
 وتكوين الأطر
 الرئاسة
 Présidence

Objet : Avis Rectificatif Concernant l'A/O N° 46IUH2C/2020

La Présidente de l'université Hassan II de Casablanca informe que l'avis d'appel d'offre ouvert publié sur les journaux :

-Libération Réf N° : 9158 du 05/11/2020.

-Al Itihad al Ichiraki : Réf N° : 12 683 du 05/11/2020

A été corrigé comme suit :

Le montant du cautionnement provisoire en lettre a été écrit (quarante mille dirhams) au lieu de quinze mille dirhams.

N° 10 003/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Taurirt
 Pachalik d'El Aioun
 Commune d'El Aioun Sidi Mellouk
 Service des Ressources Humaines

Correction d'une Annonce publié le 07/10/2020 sous n°9135

Nombre des postes pour accès au grade d'assistant technique 2eme grade échelle 7
5 Postes
Au lieu de
3 Postes

Le reste sans changement.

N° 10 004/PA

ROYAUME DU MAROC
 --0-00-0--
 AGENCE DU BASSIN HYDRAULIQUE DU LOUKKOS-TETOUAN-

AVIS DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT SEANCE PUBLIQUE

Il sera procédé dans le bureau de l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira à Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres cité ci-dessous:

N° d'appel d'offres	Objet	Caution provisoire (DH)	Estimation Administrative (TTC DH)	Date ouverture des plis
37/ABHL/2020	TRAVAUX DE MAINTENANCE DES OUVRAGES DE GEMIE CIVIL AU NIVEAU DES BARRAGES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020.	20 000,00	1 029 600,00	10/12/2020 à 10h 30 mn

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré à l'Agence du Bassin Hydraulique du Loukkos, Avenue Massira -Tétouan. Ou téléchargé à partir du Portail Marocain des marchés publics.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 jourmada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du secrétariat de cette Agence,
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à cette Agence,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
- soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

■ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 6 du règlement de consultation.

N° 10 005/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
 DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
 DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
 BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 14/I/2020 (Séance publique)

Le Jeudi 10 Décembre 2020 à 10h30 mn du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 14/I/2020 relatif aux Travaux d'extension de l'école Razi à la commune d'Ech-chalalate, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à 15 000,00 DH (Quinze Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 1 280 000,00 DH (Un Million deux cent quatre Vingt Mille Dirhams) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

N.B :

Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 10 006/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
 DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
 DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
 BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 16/I/2020 (Séance publique)

Le Jeudi 10 Décembre 2020 à 11h 30mn du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 16/I/2020 relatif aux Travaux d'extension de l'école Brahma à la commune d'Ech-chalalate, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à 12 000,00 DH (Douze Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 1 180 000,00 DH (Un Millio Cent Quatre Vingt Mille Dirhams) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

N.B :

Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 10 008/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
 DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
 DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
 BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 15/I/2020 (Séance publique)

Le Jeudi 10 Décembre 2020 à 11h00 du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 15/I/2020 relatif aux Travaux d'extension de l'école Zarktouni à la commune d'Ech-chalalate, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à 11 000,00 DH (Onze Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 1 059 000,00 DH (Un Million Cinquante Neuf Mille Dirhams) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

N.B :

Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 10 007/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Haut Atlas
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira

AVIS RECTIFICATIF
Appel d'offres n°17/2020/DPEFLCD.ES du 03/12/2020

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira porte à la connaissance de l'ensemble des entreprises désirant participer à l'appel d'offres ouvert n°17/2020/DPEFLCD.ES du 03/12/2020 à 10 heures relatif aux **Travaux de sylviculture et conduite de peuplement**, que :

Le cautionnement provisoire est fixé à :

Lot 1 : Sept mille dirhams (7.000,00 Dhs) au lieu de 10.000,00 Dhs
Lot 2 : Mille cinq cent dirhams (1.500,00 Dhs) au lieu de 4.000,00 Dhs
Lot 3 : Cinq mille dirhams (5.000,00 Dhs) au lieu de 4.000,00 Dhs
Lot 4 : Quatorze mille dirhams (14.000,00 Dhs) au lieu de 12.000,00 Dhs
Lot 5 : Douze mille dirhams (12.000,00 Dhs) au lieu de 10.000,00 Dhs

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

Lot n° 1 : Deux cent trente deux mille cinq cent soixante dirhams (232.560,00 Dhs) au lieu de (396.000,00 Dhs)
Lot n° 2 : Cinquante huit mille huit cent vingt quatre dirhams (58.824,00 Dhs) au lieu de (158.400,00 Dhs)
Lot n° 3 : Cent soixante quatre mille cent soixante dirhams (164.160,00 Dhs) au lieu de (142.560,00 Dhs)
Lot n° 4 : Quatre cent soixante quatorze mille deux cent quarante dirhams (474.240,00 Dhs) au lieu de (439.560,00 Dhs)
Lot n° 5 : Quatre cent cinq mille huit cent quarante dirhams (405.840,00 Dhs) au lieu de (368.280,00 Dhs)

Le reste sans changement.

N° 9999/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
KHOURIBGA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 31/2020/DPETLE/Khouribga

Le 10/12/2020 à 11h00mn il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

OBJET: Achèvement des travaux de construction des locaux de la pépinière d'entreprise de BEJAAD (1ere tranche) -Province de Khouribga..

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au Service Gestion et Programmes de la Direction provinciale de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga (Bureau des marchés)

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma

Le cautionnement provisoire est : **25 500.00 Dhs (Vingt Cinq Mille Cinq Cent dhs 00cts)**

L'estimation du coût des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est : **1 600 020.00 dhs (Un Million Six Cent Mille Vingt dhs 00cts) Toute taxe comprise**

Le contenu, présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Monsieur le Directeur provincial de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga.
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation

En ce qui concerne le dossier technique produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification.

► **Pour Les concurrents installés au Maroc :**

Doivent présenter une copie certifiée conforme du certificat de qualification et classification correspondant aux qualifications suivantes :

Secteur	Classe	Qualification
A- construction	4	A2- Travaux courants en béton Armé-maçonnerie pour bâtiment

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 10 002/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation, Nationale, de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 13/I/2020
(Séance publique)

Le Jeudi 10 décembre 2020 à 10h00 du matin, il sera procédé dans les locaux de la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration N° 13/I/2020 en lot unique, qui a pour objet : **Travaux de remplacement de Huit (08) salles de classes en préfabriqué et Extension à l'école primaire Brahma charkawa à la commune de Ben yakhlef, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des achats et des marchés à de la direction provinciale de Mohammedia, sise rue Brahim ERROUDANI- Mohammedia.

Il peut être également téléchargé sur le PORTAIL des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 30 000,00 DH (Trente Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- 2 300 000.00 DH (Deux Million Trois Cent Dirhams) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction Provinciale de Mohammedia, sis rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

N.B :

► Il est exigé aux concurrents de produire une copie certifiée conforme à l'origine du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	4

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 10 000/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Haut Atlas
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 19/2020/DPEFLCD.ES
SEANCE PUBLIQUE

Le 11/12/2020, à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant les lots suivant :

Lot 1 : Travaux d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 80 Ha, dans le périmètre de Kechoula, forêt de Nekkafa, Commune rurale de Sidi El Jazouli, Province d'Essaouira.
Lot 2 : Travaux d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 150 Ha, dans le périmètre de Tamsirt II, forêt de Tamsirt, Commune rurale Meskala et Ezzaouite, Province d'Essaouira.
Lot 3 : Travaux d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 66 Ha, dans le périmètre d'El Mers, forêt de Nekkafa, Commune rurale de Sidi El Jazouli, Province d'Essaouira.
Lot 4 : Travaux d'entretien des plantations anciennes (Arganier) sur 50 Ha, dans le périmètre de Targante, forêt de Tamarand Nord, Commune rurale de Targante, Province d'Essaouira.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **Bureau de Comptabilité** de la Direction Provinciale Des Eaux Et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :

Lot 1: Trois mille dirhams (3.000,00 Dhs)
Lot 2: Cinq mille dirhams (5.000,00 Dhs)
Lot 3: Deux mille cinq cent dirhams (2.500,00 Dhs)
Lot 4: Mille huit cent dirhams (1.800,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

Lot 1: Cent quatre mille dirhams (104.000,00 Dhs)
Lot 2: Cent quatre vingt quinze mille dirhams (195.000,00 Dhs)
Lot 3: Quatre vingt cinq mille huit cent dirhams (85.800,00 Dhs)
Lot 4: Soixante cinq mille dirhams (65.000,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

Lots	Secteur	Qualifications exigées	Catégorie
de 1 à 4	1	1.4	1 à 5

N° 10 001/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE REHAMNA
CERCLE DE SIDI BOUOTHMANE
CAIDAT RASS EL AIN
COMMUNE JAIDATE

-*- Avis de vente aux enchères publiques à adjudication -*-

Le président de la commune territoriale Jaidate prend à la connaissance du public que à la date du jeudi 17/12/2020 à 10 heure du matin à de la commune territoriale Jaidate sera lieu une adjudication pour vente des véhicules et matériaux suivants.

1/une automobile au nom de la commune en état de réforme.
2/trois motocycles au nom de la commune en état de réforme.
3/cinq motocycles état saisi non réglé en état de réforme.

N° 9994/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 REGION SOUSS MASSA
 PREFECTURE D'AGADIR IDA OUTANANE
 SECRETARIAT GENERAL
 DBM/SM

AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT
L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 25 BG 2020

Le Wali de la Région Souss Massa, Gouverneur de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane informe tous les concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°25/BG/2020 du 08 Décembre 2020 à 11heure 00 min relatif à :

ACHAT DE MATÉRIEL TECHNIQUE POUR LES BESOINS DES POSTES DE COMMANDEMENTS RELEVANT DE LA PRÉFECTURE D'AGADIR IDAOUTANANE.

, des modifications suivantes :

1- AVIS D'APPEL D'OFFRE :

- Estimation des couts de prestation (549 000.00) ttc en lettre **CINQ CENT QUARANTE NEUF MILLE DIRHAMS TTC** au lieu de **CINQ CENT QUATRE NEUF MILLE TTC.**

N° 9995/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE AL HAOUZ
 CERCLE DE TAHANAOUTE
 CAIDAT AGHOUATIM-TEDRARA
 COMMUNE AGHOUATIM

Avis rectificatif de l'appel d'offres n° 02/2020

Le président de la commune Aghouatim est porté à la connaissance du grand public que :

La séance publique d'ouverture des plis de l'AO 02/2020 concernant «Réalisation Des Travaux De Fonçage Et Approfondissement Des Puits Pour Alimenter Douars Dchira Et Ouirizen En Eau Potable A La Commune Aghouatim Province Al Haouz», prévu initialement le 24 novembre 2020 à 12 h de matin, a été reportée au 30 novembre 2020 à 12 h de matin.

La nouvelle version du dossier d'appel d'offres peut être retirée au bureau du service technique de la commune AGHOUATIM, elle peut également être téléchargée à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

N° 9996/PA

المملكة المغربية
 رئيس الحكومة
 الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات

المعهد الوطني للبريد والمواصلات

INPT
 المعهد الوطني للبريد والمواصلات
 ROYAL NATIONAL INSTITUTION FOR THE REGULATION OF TRANSPORTS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°09/2020/INPT

Le Jeudi 10 Décembre 2020 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de l'INPT, avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irfane Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

Marché en lot unique.

La fourniture, livraison, installation et mise en marche de matériel de cuisine professionnel pour le restaurant de l'INPT, sis à Rabat- avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irfane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement auprès du Service des Achats – INPT, Rabat – Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irfane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante (www.inpt.ac.ma).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établies par l'INPT est fixée à la somme de :

Lot unique : Un million vingt-huit mille huit cent quatre-vingt dirhams et quatre-vingt-seize centimes toutes taxes comprises (1.028.880,96 DH/TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27,29 et 31 de la décision n°20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leur plis dans le bureau du Service des Achats – INPT, Rabat – Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irfane, au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La date de la visite des lieux est fixée pour le 27/11/2020 à 10h00.

La documentation technique relative au matériel objet du présent appel d'offres doit être déposée au service des achats de l'INPT au plus tard le 09/12/2020 à 16h30 et ce, contre la délivrance d'un accusé de réception.

Cette documentation devra comprendre, en plus des documents exigés par le règlement de la consultation, une copie du certificat de qualité ISO 14001 du constructeur du matériel objet de la documentation technique proposée ou tout autre document justifiant la certification du constructeur à ladite norme.

N° 149/PC

المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 إقليم تيزنيت
 دائرة وقيادة أزمي
 جماعة التين اداي

إعلان عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية
لولوج درجة مساعد تقني الدرجة الثانية بجماعة التين اداي
برسم سنة: 2020

يعلن رئيس المجلس الجماعي لجماعة التين اداي الى علم موظفي الجماعة انه ستعظم لفائنتهم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 يوم السبت 19 دجنبر 2020 بمقر الجماعة الترابية التين اداي، ويشارك في هذا الامتحان الموظفون المصنفون في سلم الأجر 6 والمتوفرون الى غاية تاريخ اجراء الاختبار الكتابي على اقدمية (06) سنوات من الخدمة الفعلية في درجتهم الاصلية كما هو مبين في الجدول اسفله:

الدرجة الممكنة بشانها	عدد المناصب المخصصة	تاريخ ومكان اجراء الامتحان	الشروط التنظيمية المطلوبة	مواد الامتحان	آخر اجل لإيداع طلبات الترشيح
مساعد تقني من الدرجة الثانية	1	يوم السبت 19 دجنبر 2020 على الساعة التاسعة صباحا بمقر الجماعة	يفتح الامتحان في وجه المساعدين التقنيين للدرجة الثالثة (المدة : 3 ساعات، المعامل: 3)	الاجابة الكتابية : يتعلق بالوظائف او المهام الممارسة من طرف الموظفين المنتمين للدرجة الممكنة بشانها او بمجال اختصاصات الإدارة المعنية.	14 دجنبر 2020
			السلم 6 المتوفرين على 6 سنوات من الاقدمية ببدء الصفة الى غاية تاريخ اجراء اول اختبار من اختبارات الامتحان	الاجابة شفوية : تتناقل فيه لجنة الامتحان مع المرشح الموضوع الكتابي عند الاقتضاء ومهامه وتخصصه وتختبر قدراته على ممارسة الوظائف او المهام المرتبطة بالدرجة الممكنة بشانها.	
				(المدة : بين 15 و 30 دقيقة،المعامل:3)	

ويتكون ملف الترشيح من:

☒ طلب المشاركة في الامتحان.

☒ نسخة من بطاقة التعريف الوطنية.

فقط الموظفون الذين تتوفر فيهم الاقدمية المطلوبة في الدرجة أي ست سنوات (06) سنوات والراغبين في المشاركة في الامتحان المهني المشار اليه اعلاه ان يبادرو الى تقديم ملف المشاركة وإيداعه بمكتب تغيير الموارد البشرية التابعة للجماعة في الاجال المحددة في الجدول اعلاه.

N° 9997/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
COMMUNE DE SAFI

Avis d'Appel d'Offres Ouvert
N°26/2020

Le 16/12/2020 à 15 Heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président de la COMMUNE DE SAFI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

« AFFERMAGE DES PARKINGS DES VEHICULES ET MOTOS »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de l'administration de LA COMMUNE DE SAFI sise à Safi. il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>

*Le cautionnement provisoire et le prix d'ouverture de chaque lot est fixé dans le cahier des charges ,et suivant la liste ci-dessous :

N° de lot	caution	Les parkings	Prix d'ouverture en DH
1	35.000,00 DH	parking Bab chaaba - Espace devant rue Elhaddadine près de bab chaaba.	120.000,00
2	26.000,00 DH	Avenue Mohamed belkhadir - Parking situé Devant village des poissons Avenue Mohamed Belkhadir ancienne route sidi bouzid - parkings situé au nouveau courniche et le coté droit de l'avenue Mohamed Belkhadir entre le pâturage et route MZOGHEN	90.000,00
3	24.000,00 DH	Avenue Birr Inzaran - Devant place sidi Boudhab entres les pannaux de paiement à côté de la clôture du chemin de fer, à l'exception de la place réservée à l' Arrêt du bus	70.000,00
4	40.000,00 DH	Plage de safi - Parking situé à l'entree de la plage de safi Terrain almassirra - Parking situé Terrain Almassirra	140.000,00
5	17.000,00 DH	Avenue idriss 1 - Entre rue Benzidoune et place Mohammed 5, coté droit. - les deux parkings situés avenue Idriss1 près de RADESS. - La rue située derrière la banque populaire Idriss benasser et devant la banque CIH sur le coté droit seulement vers le souk du pain. -Avenue Mohammed 5 : Entre place Mohammed 5 et rue Elmadina Mounawara à part parking mosque Sounaa . - Avenue Idriss 1 dés l'angle de la rue Ben Badiss jusqu'au angle rue Pierre Simar sur les deux cotés	35.000,00
6	11.500,00 DH	Avenue Mohamed 5 - Entre place Mohammed 5 et rue MLILIA - Avenue Benzidoune « devant le tribunal »,rue Riad Elaarouss, -Devant la délégation du ministère d'équipement ,du transport et de la logistique et de l'eau.	30.000,00
7	5.000,00 DH	En face d'hotel assif - Entre rue Benzidoune et rue la liberté sur les deux cotés Rue ben zidoune en face marché central - Entre avenue Ezzarktoni et la rue devant hotel Assif sur les deux cotés Devant salle couverte - Parking devant la salle couverte des sports Avenue liberté - Entre place Mohammed 5 et rue Allal Ellan sur les deux coté	15.000,00
8	3.000,00 DH	Rue «Z» - Entre rue Ettayeb ben Hima et avenue Mohammed ben Abdellah Rue ahmed ben hima - Entre rue « z » et rue Allal Ellan Rue Allal Ellan - Entre rue de la liberté et avenue Mohammed ben Abdellah sur les deux coté Rue Abdelwahab Edarak - Entre avenue Ezzarktoni et rue Elkhadir Ghilane sur les deux cotés Place gare routière - Avenue Ibn Khaldoune du coin rue Elkhadir Ghilane jusqu'à l'immeuble enface du rue Kendi	10.000,00
9	3.000,00DH	Avenue Elzarktoni - Entre rue Elmadina Almonawara et avenue de la liberté coté gauche Avenue Mohammed ben Abdellah - Entre rue « z » et rue allal ellan coté gauche Piscine municipal - Parking devant la piscine municipal	10.000,00
10	3.750,00DH	Rue Tetouan - Entre l' avenue Idriss1 et avenue Docteur Ben hima coté gauche	8.000,00
11	7.500,00DH	Avenue kinidi - Entre le rond-point de jraifat et place Idriss1 sur les deux cotés	30.000,00
12	10.000,00DH	Parking réservé au motocycle et bicyclette avenue prince Molay Abdellah - Trottoir à l'entree hopital Mohammed5 coté droit	30.000,00

13	11.250,00DH	place avenue Idriss Ben Nacer - Entre les boutique lallala Hnia Elhamria et avenue Idriss1 ^{er} coté droit	40.000,00
14	6.250,00DH	parkings avenue molay youssef - Devant siege du 5 ^{eme} arrondissement et l'entree du muraille portugais	20.000,00
15	29.000,00DH	Place de l'indépendance Les deux cotés Avenue Allal ben Abdellah - Du coté drois seulement vers quartier Trab Sini Jusqu'au point enface de la rue Elouark Rue Abdelmoumen - Du station service au banque du maroc	60.000,00
16	3.000,00DH	Rue Elorouba - Entre avenue Abdelali ben Chakroun et avenue Sidi Ouassel coté gauche Place si hamza - Parking devant le concessionnaire de voiture Avenue sidi ouassel - Entre rue Chafchouan et rue Elourouba coté gauche Rue Lisbonne - Entre avenue Mohammed 5 et avenue Elourouba coté gauche	5.000,00
17	20.000,00DH	Rue ibn Batouta - Parking devant la poste Avenue Abdesalam Majid - Place blad Eljad	70.000,00
18	5.000,00DH	Avenue corse - Parking enface d'ancien marché de poisson - Parking enface du marché "ALBARAKA " QT . Course Devant l'ancienne siège de l'arrondissement blad eljad - Avenue Mohammed Ahmed Errachidi	6.000,00
19	5.500,00DH	Place de complexe agro-alimentaire Reservé au moto-cycle et bicyclette	18.000,00
20	5.600,00DH	Souk des Moutons annuel « aid adha »	10.000,00
21	3.000,00DH	Avenue Lafkih Elhascourri à miftah Elkhayr - Parkings situé avenue Elkhik Elhascourri près de station des petites taxi quartier miftah Elkhair Place réservé au stationnement des camions -Terrain nu réservé au stationnement des camions près de parking de stationnement des grands taxi quartier miftah Elkhair Avenue Ennacer -Entre avenue Lafkih Elhascourri et avenue Elaaraa sur les deux coté Quartier koutoubia -Avenue Elaaraa rue 10 devans groupe scolaire Yemma	10.000,00
22	6.250,00DH	Place biada - Près du marché biada Rue Atlas -Parking situé devant le dispensaire biada	15.000,00
23	16.250,00DH	Rue Ibn Toumart	50.000,00
24	16.250,00DH	Coin de Paris - Avenue mohammed 5 Dès l'intersection rue Yaakoub Elmansour jusqu'au Place Avcine des deux cotés .	50.000,00
25	5.500,00DH	Quartier Anas - Parking quariatier Anas enface « agence Attijari wafabank »	18.000 ,00
26	10.000,00	Devant marché " Alkhair " à miftah El khair	20.000,00
27	10.000,00	- Avenue Moulay Youssef à partir du café Rosa Bianka et café Dolce jusqu'à la rue Miliya des deux cotés - Du coté drois seulement :Du coin Avenue Moulay Youssef et rue Miliya jusqu'au coin rue Bayroute et rue Miliya vers avenue Mohammed 5 - Du coin rue Miliya et rue Baghdad jusqu'au coin avenue de la Liberté et rue Baghdad sur le coté droit seulement en direction de l' avenue de la liberté	20.000,00
28	10.000,00	Route sidi bouzid - A coté du café le beau regare des deux cotés entre les pannaux de paiements	20.000,00

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada Al Oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marches publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la COMMUNE DE SAFI .
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de l'administration de la COMMUNE DE SAFI
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les envoyer par voie électronique, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20 – 14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 6 du cahier des charges.**

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
 N° : 68/2020/C.A.S/PAZ
 Le 11 Décembre 2020 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de monsieur le secrétaire générale de la Province d'Azilal l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Etudes architecturales et suivi des travaux pour la reconstruction du dispensaire rural et logements de fonction d'Imaddahenà la C.T Bzou, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du budget et marches au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma
 Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Un million cent dirhams, 00 Cts (1.100.000,00 DH Hors taxe).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100,101et 102 du décretdu N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
 ==> Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 ==> Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
 ==> Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du budget et marches au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
 ==> Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation architecturale.

N° 10 010/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
 N° : 69/2020/C.A.S/PAZ
 Le 11 Décembre 2020 à 11 heures il sera procédé, dans les bureaux de monsieur le secrétaire générale de la Province d'Azilal l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Etude architecturale et suivi des travaux de construction d'un collège avec internat à la CT d'Ait Blal dans la Province d'Azilal.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du

budget et marches au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma
 Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Dix millions de dirhams, 00 Cts (10.000.000,00 DH Hors taxe).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100,101et 102 du décretdu N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.
 Les architectes peuvent :
 ==> Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

==> Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
 ==> Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du budget et marches au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
 ==> Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation architecturale.

N° 10 011/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION SOUSS MASSA
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAHA
COMMUNE INCHADEN
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°01/2020

Séance public
RESERVE AUX PME
 Le 10/12/2020 à 11h il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Communal de Inchaden à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour **ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE INCHADEN.**
 Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au service des affaires technique, urbanisme, environnement et marchés publique de la commune Inchaden, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma.
 Le cautionnement provisoire est fixé à 15.000,00 dhs (Quinze mille dirhams).

L'estimation des coûts des fournitures établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 300 000,00dhs (Trois Cent Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service

précité
 - Soit déposé contre récépissé leurs plis dans le bureau de service des affaires technique, urbanisme, environnement et marchés publique de la commune Inchaden.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique et ceci Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.
 Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le Bureau des marchés de la commune avant le 08/12/2020 A 16h30.

N° 10 015/PA

ROYAUME DU MAROC
Tit Mellil le :17/11/2020
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE MADIOUNA
COMMUNE
DE TIT MELLIL

division d'urbanisme , affaires techniques et marchés publics
SERVICE TECHNIQUE, ETUDE et MARCHÉS PUBLICS. BUREAU DES MARCHÉS PUBLICS
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 09/2020
 Le 15 /12/2020...A 11H 00Minute du Matin il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la Commune de Tit Mellil , à l'ouverture des plis relatif à l'appels d'offres sur offres de prix pour :

ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU A LA COMMUNE DE TIT MELLIL
 Le dossier d'appel d'offres peut être retirés auprès de la Commune de Tit Mellil (Bureau des marchés publics) il peut également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixée à la somme de «DIX MILLE DHS (10.000,00)
 L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : TROIS CENT QUATRE VINGT MILLE DHS TTC (380.000,00)

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 de décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 • Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la commune de Tit Mellil.
 • soit déposer, contre récé-

pisé, leurs plis précité.
 • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

L'échantillon exigé par le dossier d'appel d'offres doit être déposé dans le siège du dépôt de la commune de Tit Mellil sis zone industrielle de tit mellil avant le 14 /12 /2020 à 16hr 30min,
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation

N° 10 012/PA

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique
Avis d'Appel d'Offres Ouvert
N°13/2020

Le 10 Décembre 2020 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres sur offres de prix pour "l'élaboration d'un dispositif de formation sur la production propre dans l'industrie et l'organisation de formation de formateurs au niveau des locaux de l'AMEE".

Cette prestation doit être exécutée au niveau des locaux de l'AMEE se situant à :
 • Marrakech : Rue El Machaâr El Haram, Issil;
 Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au niveau du siège de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma
 L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.
 - Le cautionnement provisoire est de quinze mille Dirhams (15 000,00 DH).
 - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé cinq cent quatre mille dirhams toutes taxes comprises (504.000,00 DH TTC).

Les concurrents peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

par les articles 4-8-11 du règlement de consultation.
 - Conformément à la circulaire du MEFRA N°C9/20DEPP du 31 mars 2020 concernant les mesures d'accompagnement au profit des Etablissements et Entreprises Publiques pour assurer des souplesses dans la gestion pendant la période de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie du coronavirus « Covid-19 » : l'ouverture des plis sera effectuée à huit clos.

N° 10 013/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION
MARRACHECH-SAFI
PROVINCE DE RHAMNA
CAIDAT LABRIYINE
COMMUNE LABRIYINE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 03/2020

SEANCE PUBLIQUE
 Le:16/12/2020 à11 H, il sera procédé, dans le bureau du Président de la commune Labrikiyine à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° :03/2020relatif au:
 Creusement des puits au Douars : AzbaneSbitate, LhajraLbaida, OuldZnagua , Bouachrine , Talha,Ould El Haj et Oula-d'Ayyad .

RELEVANT LA COMMUNE LABRIKIYINE
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau desmarchés de la commune LABRIKIYINE, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma.

La caution provisoire est fixée à la somme de : dix mille(10000,00) dirhams
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 215 964,00 dhs(Deux cent quinze mille neuf cent soixante-quatre dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret N°2-12-349 précité,

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marches de la commune de LABRIKIYINE
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma) Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 10 014/PA

SOCIETE ASSAINISSEMENT RECYCLAGE PLANET SARL AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS

CASABLANCA
RC 412 509

Dans une décision de la gérance en date du 04-09-2020 enregistrée le 10/09/2020, le siège de la société a été transféré du Casa TWIN TOWER CENTRE2 TWIN CENTRE, ANGLE BD ZERKTOUNI ET ALK-MASSIRA 5ème et 6ème ETAGE CASABLANCA au 145, AV HASSAN II 5ème ETAGE N° 28 Casablanca. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence suite à ce transfert il est rappelé les caractéristiques suivantes :

La société sera désormais immatriculée à la taxe professionnelle n° 34260269. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 13/09/2020 N°749445.

N° 10140/PA

ALFRSAAN GROUP

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 11/11/2020, à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL.

Dénomination : ALFRSAAN GROUP

Article 3 - Objet social :

La société a pour objet de faire pour elle-même ou, pour le compte de tiers ou en participations, tant au Maroc qu'à l'étranger.

- Import export marbre

Siège social : 18 Bd, Anfa ESC 2 1er étage Casablanca.

Durée : La durée de la société est fixée à 99 ans à partir du jour de sa constitution.

Capital social :

Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 dhs (Cent mille dirhams) divisé en mille (1000) parts sociales de cent (100,00) DH chacune.

Gérance : La société est gérée par M. Nasser Mohamed Hassan Mohamed.

Dépôt : Le dépôt légal a été effectué au greffe du Centre d'investissement Casablanca n°753486.

N° 10141/PA

ROMI FISH

Constitution

Au terme d'un acte sous seing privé, en date du 11/11/2020, à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL AU

Dénomination :

ROMI FISH

Article 3 - Objet social :

La société a pour objet de faire pour elle-même ou, pour le compte de tiers ou en participations, tant au Maroc qu'à l'étranger.

- Import et export en détail et en gros des poissons.

Siège social : 18 Bd Anfa ESC 2 1er étage Casablanca.

Durée : La durée de la société est fixée à 99 ans à partir du jour de sa constitution.

Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 dhs (Cent mille dirhams) divisé en mille (1000) parts sociales de cent (100,00) DH chacune.

Gérance : La société est gérée par M. Sajid Yassine.

Dépôt : Le dépôt légal a été effectué au greffe du Centre d'investissement Casablanca n°753485.

N° 10142/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVIN-
CIALE DE L'EQUIPE-
MENT, DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU DE BERKANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° Ber 36/2020

Le Vendredi 11 Décembre 2020 à Dix heures, il sera procédé dans la Salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement des axes pénétrants N°68 et N°84 et Boulevard 7 de la voie de contournement de la ville de Berkane : Déplacement des ouvrages ONEE (Branche Electricité), Province de Berkane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 78 000,00 (Soixante Dix Huit Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 5 216 311,38 DH (Cinq Million Deux Cent Seize Mille Trois Cent Onze Dirhams, Trente Huit Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'eau de Berkane
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Le Dossier technique à fournir comprend :
La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité.
Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont : Secteur : J ;

Qualification : J.4 - J.5 et J.6 ;
Classe : 2
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues à l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 10 016/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE D'INEZ-
GANE AIT MELLOUL
COMMUNE DCHEIRA
EL JIHADIA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION
D'EQUIPEMENT
SERVICE MARCHES
OBJET : AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° 28/2020

Le 15 Décembre 2020 à 09h00, il sera procédé à la salle de réunion n° 108 sise à l'hôtel de ville de la Commune de Dcheira El Jihadia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant ayant pour objet: Appel d'offre n° 28/2020: Achat de matériels de pavoiement pour la Commune DcheiraEljihadia, Préfecture Inezgane Ait Melloul (Réservé à la petite moyen Entreprise)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du marché de la Commune de Dcheira El Jihadia sise à l'hôtel de ville, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma.

Cautionnement provisoire
□ Appel d'offre n° 28/2020 est fixé à la somme de 2 000.00dhs (Deux mille dirhams)
Estimation du coût des prestations
□ Appel d'offre n° 28/2020 est fixé à la somme de 100 008.00dhs (cent mille huit dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

* La présentation des plis des concurrents doit respecter l'article 11 du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :
Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de Dcheira El Jihadia.
- Soit les remettre par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des Marchés publics.

□ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.

N.B : □ Les Echantillons exigés sont ceux décrits sur l'article 19 du règlement de consultation (Doivent être déposés au siège de la commune au plus tard le

14/12/2020 à 09h00)
N° 10 017/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
KHOURIBGA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 30/2020/DPETLE
/Khouribga

Le 10/12/2020 à 10h00mn il sera procédé, dans les bureaux de la Direction provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :
OBJET: Mission d'assistance technique au maître d'ouvrage pour le contrôle et suivi d'Achèvement des travaux d'élargissement et de renforcement de la RR 311 du PK 12+000 au PK 44+500

- Province de Khouribga.-
Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au Service Gestion et Programmes de la Direction provinciale de l'Équipement du transport et de l'eau de Khouribga (Bureau des marchés)

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma

Le cautionnement provisoire est : (Neuf mille dirhams) 9.000,00 dhs
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est: 642 720,00 dhs (Six Cent Quarante Deux Mille Sept Cent Vingt dhs 00 cts TTC)

Le contenu, présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les Concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Monsieur le Directeur provincial de l'Équipement du transport de la logistique et de l'eau de Khouribga.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis

-Soit envoyés par voie électronique à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation

-Dossier technique contient :
□ Pour Les concurrents installés au Maroc : Agrément dans le domaine d'activité D4 (Routes Auto-roules-Transport)

- Pour les concurrents non installés au Maroc doivent

produire un dossier technique comportant :

a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

□ Pour Les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
N° 10 018/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle et de la recherche scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de Formation
Région Drâa-Tafilalet
Direction Provinciale de Midelt
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
Au rabais ou à majoration (Séance publique)

Le 10/12/2020, il sera procédé au bureau du chargé de Service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'AREF DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts au rabais ou à majoration comme suit :

1.Appel d'offres n° 45/MID/INV/2020
Objet : « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL AU LYCEE QUALIFIANT HASSAN II A LA CT MIDELT, PROVINCE DE MIDELT »

• Heure d'ouverture des plis : 09h00
• Cautionnement provisoire :10 000 .00 DH5 (Dix mille dirhams)

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Montant DH TTC : 643 250.16DH (six cent quarante-trois mille deux cent cinquante Dhs 16 Centimes)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue ElmassiraMidelt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31

du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

• soit déposés contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sis à l'adresse précité.

• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres.

N° 10 019/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Marrakech Safi
Province de Safi
Secrétariat Général
Division du Budget et Marchés publics
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN SEANCE PUBLIQUE VENDREDI 11 DECEMBRE 2020

Le vendredi 11 décembre 2020 à 10h30, il sera procédé au siège du Secrétariat Général de la Province de Safi, dans le cadre l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert suivant :
Appel d'offres ouvert N° : 53/INDH/2020
Date d'ouverture des plis : vendredi 11 décembre 2020 à 10h30.

Objet de l'appel d'offres ouvert : ACQUISITION DE DEUX AMBULANCES EQUIPEES.
La caution provisoire est fixée à : 10 000DHS (Dix mille DHS).

L'estimation du Maitre d'ouvrage : 600 000,00 DHS TTC (SIX CENT MILLE DHS TTC).

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés à la division du budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province de Safi, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°: 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N2 °0-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis à la division du budget et des marchés au Secrétariat général de la Province de Safi.
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la division précitée ;
• Soit les remettre au prési-

dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

• Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

-Les prospectus sont exigés par le dossier d'appel d'offres (voir le règlement de consultation), et doivent être déposés à la division du budget et des marchés, au plus tard jeudi 10 décembre 2020, avant 16h30 (date limite pour le dépôt des prospectus).

N° 10 020/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
COMMUNE DE SAFI
Avis d'Appel
d'Offres Ouvert
N° 27/ 2020

Le 17/12/2020 à 10 Heures, il sera procédé, dans le bureau du Monsieur le Président de la COMMUNE DE SAFI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

« AFFERMAGE DU MARCHÉ DE LA VENTE DU MENTHE »

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré de l'administration de LA COMMUNE DE SAFI sise à Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40.000,00 dh

* L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 63.000,00 DH (soixante trois mille dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 joumada Al Oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marches publics.

Les concurrents peuvent :

□ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la COMMUNE DE SAFI.

□ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de l'administration de la COMMUNE DE SAFI

□ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

□ Soit les envoyer par voie électronique, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20 – 14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 3 du cahier de charge.

N° 10 021/PA

STE « FUTUR VOYAGES »

I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 16.10.2020 de la Sté «FUTUR VOYAGES» SARI., au capital de 550.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Angle Rues Hassan Bnou Tabit et Bnou Az-zouz. Champs de Course. * Démission de la gérante Melle. BABA BRIK Narjisse, * Quitus donné à Melle. BABA BRIK Narjisse et Mr. TALLIL Abdelkader, * Nomination des nouveaux gérants en la personne de Mr. BABA BRIK Boukber et Mr. TALLIL Abdelkader, pour une durée de 3 (Trois) ans, * Signature sociale des gérants.

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 16.11.2020 sous le n° de dépôt 3125/2020, et le RC n° 26 759.

LES GERANTS
N° 10 036/PA

* B. INVEST MAROC * Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 100 000.00 dirhams
Siège social : 37 Rue Daoud DAHIRI – Casablanca –

AUGMENTATION – REDUCTION DU CAPITAL
• Suivant Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 octobre 2020, il a été arrêté ce qui suit :

- Augmentation du capital social en le portant de Cent Mille (100 000.00) dirhams à Deux Cent Trente Deux Mille (232 000.00) dirhams par prélèvement sur le compte courant de l'associé unique de la somme de 132 000.00 dirhams et émission de Mille Trois Cent Vingt (1 320) parts sociales de Cent (100.00) dirhams chacune, toutes souscrites et libérées en totalité à la souscription.

- Réduction du capital social de Deux Cent Trente Deux Mille (232 000.00) dirhams à Cent Mille (100 000.00) dirhams par absorption des pertes figurants sur le bilan de la société à hauteur du montant de la réduction.
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 12 novembre 2020 sous le numéro 753885.

N° 10 037/PA

* FORTUNE MAROC * Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000.00 dirhams
Siège social : Km 18 Route 109 N° 100 Quartier Industriel Bouskoura – Casablanca III. Augmentation du capital

• Suivant Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 octobre 2020, il a été arrêté ce qui suit :

- Augmentation du capital social en le portant de Dix Mille (10 000.00) dirhams à Cinq Millions (5 000 000.00) de dirhams par apport en numéraire (devise) de la somme de Quatre Millions Neuf Cent Quatre-vingt-dix Mille (4 990 000.00) dirhams et émission de (49 900) parts sociales de Cent (100.00) dirhams chacune, toutes souscrites et libérées en totalité à la souscription par la société FORTUNE AFRIQUE.

- Refonte des statuts.
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 12 novembre 2020 sous le numéro 753886.

N° 10 038/PA

* B. INVEST MAROC * Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 100 000.00 dirhams
Siège social : 37 Rue Daoud DAHIRI – Casablanca –

AUGMENTATION – REDUCTION DU CAPITAL
• Suivant Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 octobre 2020, il a été arrêté ce qui suit :

- Augmentation du capital social en le portant de Cent Mille (100 000.00) dirhams à Deux Cent Trente Deux Mille (232 000.00) dirhams par prélèvement sur le compte courant de l'associé unique de la somme de 132 000.00 dirhams et émission de Mille Trois Cent Vingt (1 320) parts sociales de Cent (100.00) dirhams chacune, toutes souscrites et libérées en totalité à la souscription.

- Réduction du capital social de Deux Cent Trente Deux Mille (232 000.00) dirhams à Cent Mille (100 000.00) dirhams par absorption des pertes figurants sur le bilan de la société à hauteur du montant de la réduction.
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 12 novembre 2020 sous le numéro 753885.

N° 10 039/PA

* TIME MANAGEMENT SERVICES * Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000.00 dirhams
Siège Social : 46 Bd Zerktouni 2ème étage, Appt. 6 – Casablanca
DISSOLUTION ANTICIPEE

• Suivant Procès Verbal

de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 octobre 2020, il a été décidé ce qui suit :

- Décision de la dissolution anticipée de la société;

- Désignation de M. Georges Lionel RUIZ MARTINEZ en qualité de liquidateur ;
- Désignation du siège social comme lieu de liquidation.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 10 novembre 2020, sous le numéro 753420.

N° 10 040/PA

B&B BUSINESS CENTER
21DIN GUY THIMEL PHOTOGRAPHIE « S.A.R.L AU »
DISSOLUTION ANTICIPEE

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire du 21/07/2020 l'associé de la Société «21DIN GUY THIMEL PHOTOGRAPHIE SARL AU», société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 dh dont le siège social est situé à 217 RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI PROLONGEE 1ER ETG N°3 CASABLANCA à décidé de dissoudre la société par anticipation, de nommer Mr GUY CHRISTIAN THIMEL en qualité de liquidateur et de fixer le siège de la liquidation 217 RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI PROLONGEE 1ER ETG N°3 CASABLANCA.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 11/11/2020 sous le numéro 753735.

N° 10 041/PA

B&B BUSINESS CENTER
IKARIA « S.A.R.L »
LIQUIDATION

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire du 25/12/2019 les associés de la Société «IKARIA SARL», société à responsabilité limitée au capital de 30.000,00 dh dont le siège social est situé à 28 RUE GHADFA RDC BUR N° 3 RES CARMEN MAARIF EXTENSION CASABLANCA à décidé de dissoudre la société par anticipation, de nommer Mr FARID SENHAJI, Mme AMAL KABBAJ et Mme SAMIA SENHAJI en qualité de liquidateurs et de fixer le siège de la liquidation 28 RUE GHADFA RDC BUR N° 3 RES CARMEN MAARIF EXTENSION CASABLANCA.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 10/11/2020 sous le numéro 753502.

N° 10 042/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de, le 10/12/2020, à l'ouverture des plis d'appel d'offres ouvert :

N° AOD	OBJETS	CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE EN DHS	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
65/EXP/2020/DPMNG	ACHAT DE PRODUITS D'HYGIENE ET DE SANTE AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUALIFIANT RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE DE GUELMIM EN LOT UNIQUE.	*****	111 984.00 Cent onze mille neuf cent quatre vingt quatre dhns 00 cts.	*****	15H00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale de Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Remarque: tout document requis qui n'est pas identique à l'original est considéré annulé.

N° 10 043/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim /AREF Guelmim Oued Noun, le 10/12/2020, à l'ouverture des plis d'appel d'offres ouvert au rabais ou (majoration).

N° AO	OBJETS	CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE EN DHS	HEURS D'OUVERTURE DES PLS
66/2020/BLDMNG	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRES:ECOLE JABAL BANI, SECTEUR SCOLAIRE IBNOU TOUFAL, SECTEUR SCOLAIRE AHMED EL MANSOUR EDDAHLI, ECOLE MADANI LAKHSSASSI, SECTEUR SCOLAIRE MLY AHMED EDDARKAOUL, SATELITE TAZOUNTE ET LYCEE QUALIFIANT AL IRFANE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	SECTEUR : A QUALIFICATION : A5 CLASSE : 4	1 318 632,00 DHS (UN MILLION TROIS CENT DIX HUIT MILLE SIX CENT TRENTE DEUX DHS 00 CTS)	30 000,00 Dhs (Trente Mille Dirhams)	14H00
67/2020/BLDMNG	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRES: ECOLE ALI BNOU ABI TALIB, SECTEUR SCOLAIRE TOUTLINE, ECOLE 3 MARS, LYCEE COLLEGIAL ANNEXE HAY EL FILAHA, LYCEE COLLEGIAL ABDELKRIME KHATTABI ET LYCEE QUALIFIANT SADAKA RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	SECTEUR : A QUALIFICATION : A5 CLASSE : 4	1 208 862,00 DHS (UN MILLION DEUX CENT HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE DEUX DHS 00 CTS)	30 000,00 Dhs (Trente Mille Dirhams)	16H00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale de Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 10 044/PA

"AJ GENERAL TRADING" SARL A.U

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 21/10/2020 il a été constitué une sarl a.u, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Objet : Achat et vente de ferrailles et métaux en gros et en demi gros.
Siège Social: 10 Rue Liberté Etg 3 Appt n5 Casablanca.
Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams Chacune : Mr Aziz Jaouad 1000 parts.
Gérance : Mr Aziz Jaouad est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée.
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.
Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 754233 en date du 17/11/2020 et immatriculé sous le numéro 480021.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 10 032/PA

Coopérative OUAHAT ACHARK
Douar Labkhata Haute Guafait
Province de Jerada
Avis d'appel d'offres ouvert
N°: 01/2020

Le Vendredi 11 Décembre 2020, à 10 heures, il sera procédé dans le bureau de Quia-dat Guafait à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour les Travaux de Construction de Deux Bassins de Essai pour Elevage Aquacole à la Commune Guafait et Labkhata.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de la coopérative Douar Labkhata Haute Guafait Province de Jerada.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10000,00dh).
L'estimation des couts des prix est de: Quatre Cent Cinquante Mille Cent quarante Cinq Dirhams 62 Centimes (450.145,62 Dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux disposi-

tions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau de la Coopérative Douar Labkhata Haute Guafait, Province de Jerada.
-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 10 033/PA

JOBDONE SARL CONSTITUTION

I- Au terme d'un acte S.S.P en date 12/10/2020 il a été constitué une Société SARL AU dont les caractéristiques suivantes :

-Dénomination JOBDONE SARL
-Objet Social : - VENTE EN LIGNE DES PRODUITS ET SERVICES
- EXPORTATION DES SERVICES EN LIGNE

- Siège social : HAY AMAL 2 N° FB 40 BUREAU 06 ETAGE 02 TIT MELLIL CASABLANCA

- Capital social : (100.000,00 dhs) divisé en (1000) parts de (100) Dirhams chacune, et attribuées à chacun des associés en proportion de leurs apports à savoir :
- M.EL AYACHI KHALID. ... 500 parts
- M.KOUBAA MUSTAPHA. 500 parts

En totalité (1000 parts)
- Durée : 99 ans.
- GERANCE : M.EL AYACHI KHALID et M.KOUBAA MUSTAPHA, Cogérant associé pour une durée illimitée, Ils auront la signature sociale conjointe.

II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat-greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 11/11/2020 sous le N°753599. RC N° 479419.

N° 10 034/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Intérieur Région Marrakech Safi Province Rhamna Avis d'appel d'offres ouvert

Le 10/12/2020, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour :

A 11H : AO n° : 10/2020/INDH relatif à : Travaux d'Installation et Équipement de quatre centres audiovisuels au niveau de la Province Rhamna
Caution provisoire : 30 000,00DH (trente mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million quatre cent soixante quatre mille neuf cent sept dirhams (1 474 907,96DHS)
Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du matériel de la Province Rhamna. Il peut

également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la

séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 06 du règlement de la consultation
NB /Les échantillons réels et prospectus sont à déposer avant le 09/12 /2020 à 14heures.

N° 10 035/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عصاة قلعة السراغنة
دائرة قلعة بني عامر
قيادة عين اكي اولاد سعيد
جامعة اولاد امسيل

يعلم رئيس جامعة اولاد امسيل انه سيتم اجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لفائدة الموظفين المتقنين لميزانية جماعة اولاد امسيل المتوفرين على اقامة ست سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة وفق الجدول التالي :

الدرجات الممتحن بشأنها	الشروط	عدد المناصب الممتحن بشأنها	آخر اجل قبول الترشيحات
مساعد اداري من الدرجة الثانية	يفتح في وجه الموظفين المتوفرين على 6 سنوات من الخدمة الفعلية كمساعد اداري من الدرجة الثالثة	01	21 دجنبر 2020
مساعد تقني من الدرجة الثانية	يفتح في وجه الموظفين المتوفرين على 6 سنوات من الخدمة الفعلية كمساعد تقني من الدرجة الثالثة	01	21 دجنبر 2020

وسيجري الامتحان بمقر الجماعة يوم السبت 26 دجنبر 2020 على الساعة التاسعة صباحا ، وعلى الموظفين الراغبين في المشاركة تقديم ترشيحاتهم الى مصلحة الموظفين بالجماعة الى غاية التاريخ المشار اليه اعلاه وهو اخر اجل قبول الترشيحات .

N° 10 028/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MADIOUNA
COMMUNE DE TIT MELLIL
DIRECTION DES SERVICES
DIVISION D'URBANISME, AFFAIRES TECHNIQUE ET MARCHES PUBLICS
SERVICE TECHNIQUE, ETUDES ET MARCHES PUBLICS
Bureau des Marchés Publics

PROGRAMME PREVISIONNEL Modificatif

LE MAITRE D'OUVRAGE : LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNE DE TIT MELLIL
Le Président de la commune de tit mellil porte à la connaissance des concurrents que le programme prévisionnel 2020 est modifié comme suit:

-Fournitures

OBJET DE TRAVAUX	NATURE DE Fournitures	LIEU D'EXECUTION	Mode de pasion	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné		Réservé au PME
					service concerné	Téléphone	
Achat de MOBILIERS DE BUREAUX	Equipements	Siège de la Commune :	Appel d'Offres	2ème Semestre 2020	Travaux	.0681916610	le présent appel d'offres n'est pas réservé au PME

NB: LE RESTE SANS CHANGEMENT

N° 10 029/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna

Avis d'appel d'offres ouvert

Le 10/12/2020 il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix au profit de la Province Rhamna pour :

A 11H30 : AO n° : 06/2020/BG : relatif à :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION BATIMENT ADMINISTRATIF BLOC B DANS LE SIEGE DE LA PROVINCE

Caution provisoire : 140 000,00DH (cent quarante mille dirhams)
L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Six millions trois cent quatre vingt dix sept mille quatre vingt dirhams 00 cts (6 397 080.00 DHS)**

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la division de budget et du matériel de la Province Rhamna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret 2.12.349 relatifs aux marchés publics.
il est exigé des concurrents, la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans, classe et qualification suivant :

le secteur	Qualification exigés	Classe
A	A2 ET A4 – A5	S

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Province Rhamna.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception
- Soit par voie électronique
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 10 031/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna

Avis Rectificatif

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics, le Directeur Provincial de Guelmim, porte à la connaissance du public, que des rectifications sont introduites sur les avis publiés dans la libération du : **04/11/2020 n° : 9157 Et Rissalat al oumma du : 04/11/2020 n° :11665**, concernant les appels d'offres ouverts comme suit :

N° AOO	RECTIFICATIONS
52/2020/BLDPMENG	Objet de l'appel d'offre. contrôle de la qualité des matériaux des travaux de construction du lycée qualifiant timoulay a la ct timoulay relevant de la dp Guelmim-aref Guelmim oued noun. Au lieu de : études géotechniques et contrôle de la qualité des matériaux des travaux de construction du lycée qualifiant timoulay a la ct timoulay relevant de la dp Guelmim-aref Guelmim oued noun. Date d'ouverture des plis. 01/12/2020 à 10h00 au lieu de 26/11/2020 à 15h00.

Les autres données restent les mêmes.

N° 10 030/PA

Sport

Joueurs binationaux

Le changement de la représentation, une révolution géofootballistique ?

La question de la représentation nationale des joueurs binationaux, qui a suscité moult controverses, a connu récemment un nouveau rebondissement sur la scène internationale à la faveur d'un assouplissement opéré par la FIFA lors de son 70^e congrès.

Tenu en visioconférence en raison de la pandémie du Covid-19, le 70^e congrès de l'instance faïtère du ballon rond mondial a permis d'apporter un certain nombre d'amendements, facilitant, entre autres, un changement de représentation nationale pour les joueurs disposant d'une double nationalité.

Par la voix de sa commission du Statut du joueur, la FIFA a ainsi donné la possibilité aux joueurs binationaux de changer de sélection. Une aubaine pour certains footballeurs, pris en otage dans une sélection pour laquelle ils ont opté à un âge où le choix de carrière internationale peut s'avérer difficile à opérer.

Ibrahim Afellay, Anouar Ghazi, Karim Belarabi ou encore Khalid Boulahrouz... autant d'exemples de joueurs binationaux qui ont opté, par le passé, pour les sélections de leurs pays d'adoption respectifs et ont disparu des radars après leurs premières et rares convocations.

Une problématique qui a perduré durant plusieurs années, privant des footballeurs talentueux d'une carrière internationale après un choix de sélection dont les motivations varient d'un joueur à l'autre.

Ce nouvel amendement apporté par la FIFA est une "révolution géofootballistique", a affirmé Maître Karim Adyel, avocat spécialisé en droit du football.

Approché par la MAP, Maître Adyel a souligné que cet amendement, qui a vu le jour lors du 70^e congrès de la FIFA, va permettre à certains joueurs binationaux d'envisager une seconde carrière internationale avec une sélection différente.

La nouvelle règle comporte, toutefois, cer-



taines conditions limitatives, a nuancé M. Adyel qui précise que les binationaux souhaitant changer de nationalité doivent être âgés de moins de 21 ans lors de leur première sélection et doivent compter moins de trois matchs avec leur première sélection, que ce soit lors d'une compétition officielle ou amicale.

Le consultant international a expliqué que la nouvelle règle ne concerne d'ailleurs que les joueurs qui n'ont plus reçu de convocation en sélection depuis au moins trois ans et n'ont pas participé à une phase finale d'une Coupe du monde ou d'une compétition organisée par une Confédération (CAN, Euro, etc).

"Ces différentes mesures permettront également aux équipes africaines de récupérer certains joueurs pour leurs sélections", estime-t-il, notant qu'elles mettront fin par le même biais "à la course des entraîneurs européens en vue de

faire signer des jeunes joueurs qu'ils n'utiliseront probablement pas afin de les empêcher de porter les couleurs de leurs pays d'origine".

Egalement arbitre au Tribunal arbitral du sport (TAS), M. Adyel a noté que l'adoption de cet amendement pourra aussi avoir "un impact considérable sur les conflits qui opposent constamment les différentes fédérations africaines à celles européennes pour convaincre les joueurs binationaux d'opter pour leur pays d'origine".

Côté marocain, la sélection nationale a déjà bénéficié de ce nouvel amendement après l'acceptation des demandes de changement de représentation des joueurs Ayman Barkok (Eintracht Francfort) et Samy Mmaee (Saint-Trond).

Mais contrairement à ces derniers, qui ont pris part aux matchs amicaux de la sélection au

mois d'octobre dernier, puis au match officiel contre la Centrafrique en éliminatoires de la CAN-2021, Munir El Haddadi a vu sa demande de changement rejetée par la FIFA.

La Commission du statut du joueur a rejeté la demande de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) en expliquant que le joueur a participé avec la sélection espagnole des moins de 21 ans en ayant dépassé l'âge de 21 ans de 41 jours et que l'amendement ne concerne que les joueurs ayant moins de 21 ans lors de leur participation avec leur première sélection.

Très attachée aux services de l'attaquant qui souhaite rejoindre la tanière des Lions de l'Atlas, la FRMF a fait appel de cette décision auprès du TAS qui a fini par rejeter l'appel et confirmer la décision de l'instance internationale.

Mouad El Houari
(MAP)

Le KACM reprend les entraînements



L'équipe du Kawkab Athlétique Club de Marrakech (KACM), section football, a repris lundi, ses entraînements à l'annexe du Grand stade de Marrakech et ce,

en préparation à la prochaine saison sportive (Botola Pro D2 et Coupe du Trône).

Les entraînements ont repris sous la houlette de l'entraîneur adjoint Jaouad Hamidou en attendant de désigner un entraîneur de l'équipe dans les prochains jours, a indiqué à la MAP, le président du bureau dirigeant du KACM, Reda Naim, faisant savoir que le club est en discussion avancée avec un coach qui devra diriger l'équipe durant la saison prochaine.

Dans le même sillage, M. Naim a tenu à indiquer que le KACM entrera en stage de concentration à Bouznika ou à Mohammedia dès que l'entraîneur sera désigné.

Pour rappel le KACM a fini la Botola Pro D2 saison 2019-2020 en 12^e position avec 33 points (7 victoires, 12 nuls et 11 défaites).

Claudio Rafael renouvelle son contrat avec l'OCS

Le défenseur brésilien Claudio Rafael vient de renouveler son contrat avec l'Olympique Club de Safi (OCS) pour deux saisons supplémentaires, a annoncé l'OCS.

Dans un communiqué, le bureau dirigeant a indiqué avoir réussi à convaincre le défenseur brésilien, âgé de 27 ans, de prolonger son contrat avec l'équipe safioite.

Considéré comme un pilier de la défense, Claudio Raphael évolue à l'OCS depuis 2017.

Le bureau dirigeant de l'OCS ambitionne, cette saison, de réaliser des transferts de taille à la hauteur des ambitions affichées par le club et ses différentes composantes, rappelle-t-on.

Ainsi, le club a déjà recruté le milieu de terrain offensif Hicham Laroui, l'international libyen Oussama Al-Badawi et l'international



ivoirien Kassi Thierry Martial, et a renouvelé les contrats du défenseur Mehdi Attouchi et du milieu de terrain offensif Zakaria Lahlali.

A rappeler que l'OCS a terminé la Botola Pro D1 en 13^e position avec 33 points (6 victoires, 15 nuls et 9 défaites).

Le président du CIO optimiste sur la présence de spectateurs aux JO de Tokyo



Le président du Comité international olympique (CIO), Thomas Bach, s'est déclaré lundi "très confiant" quant à la présence de spectateurs aux Jeux olympiques de Tokyo-2020 prévus l'été prochain après avoir été reportés d'un an en raison du nouveau coronavirus.

La recrudescence des infections à travers le monde et le renouvellement de mesures de confinement dans certains pays ont relancé les doutes sur la possibilité d'organiser les Jeux si la pandémie n'est pas maîtrisée au premier semestre 2021.

A l'issue d'un entretien à Tokyo avec le Premier ministre japonais Yoshihide Suga, M. Bach a fait l'éloge des mesures de lutte contre le nouveau coronavirus en cours de préparation par le comité d'organisation de Tokyo-2020 et le gouvernement japonais.

"Nous sommes en train de constituer une immense boîte à outils dans laquelle nous mettrons toutes les mesures que nous pouvons imaginer", a déclaré le patron du CIO. L'année prochaine, "nous serons à même de sortir (les) bons outils de cette boîte et de les utiliser afin de garantir un environnement sûr pour tous les participants aux Jeux".

"Cela nous rend très, très confiants dans le fait que nous pourrions avoir des spectateurs dans les stades olympiques l'année prochaine", a-t-il lancé.

Thomas Bach, qui effectue une visite de trois jours à Tokyo, s'est également engagé à ce que le CIO déploie tous les efforts pour s'assurer que le

plus grand nombre possible de participants et de spectateurs soient vaccinés avant leur arrivée au Japon, si un vaccin est disponible d'ici juillet prochain. Mais, lors d'une conférence de presse, il a souligné que cela ne voulait pas dire que la vaccination serait obligatoire.

"Nous voulons convaincre le plus grand nombre possible de participants étrangers d'accepter un vaccin", a dit M. Bach, ajoutant que le CIO supporterait ces coûts. Il n'a toutefois pas donné de précisions.

Avec ce déplacement à Tokyo, M. Bach espère convaincre les athlètes, la population japonaise et les sponsors des Jeux que ceux-ci pourront effectivement se tenir l'été prochain.

Selon des sondages, une majorité de japonais estime que les Jeux devraient encore être reportés ou tout simplement annulés. Et plus, 60% des sponsors nationaux ne se sont pas encore engagés à prolonger leurs contrats pour une année supplémentaire, ont rapporté ce week-end des médias locaux.

Thomas Bach a affirmé à la gouverneure de Tokyo, Yuriko Koike, que le CIO s'était engagé à assurer un environnement sûr, non seulement pour les participants aux Jeux "mais aussi pour la population japonaise".

Mardi dernier, le comité d'organisation de Tokyo-2020 avait exprimé son "soulagement" après l'annonce par Pfizer de la découverte d'un vaccin anti-Covid, tout en soulignant qu'il continuait à préparer les Jeux même sans vaccin, avec

des mesures de prévention et de contrôle.

Le 8 novembre, la capitale japonaise a accueilli sa première manifestation sportive internationale depuis le début de la crise sanitaire, un tournoi amical de gymnastique auquel ont participé une trentaine d'athlètes japonais, américains, chinois et russes, sous les yeux de 2.000 spectateurs.

Les organisateurs de l'événement avaient fixé des règles très strictes pour les sportifs venus de l'étranger: ils ont été obligés de s'isoler avant le départ, testés tous les jours sur place, et leurs déplacements étaient limités.

Les spectateurs ont également été soumis à des restrictions (masques, désinfection des mains, prise de température, interdiction de crier pour ne pas répandre de postillons).

Des décisions sur le nombre de spectateurs aux JO l'an prochain ou sur les règles pour le public seront prises au printemps prochain, a indiqué jeudi dernier Toshiro Muto, directeur général du comité d'organisation de Tokyo-2020.

Il a précisé que les règles de quarantaine pourraient être levées pour les spectateurs étrangers.

Le Premier ministre japonais a voulu se montrer optimiste lundi, réaffirmant que les prochains Jeux serviraient de "preuve que l'humanité a vaincu le virus".

"Ensemble, nous pouvons faire de ces Jeux olympiques et de la flamme olympique la lumière au bout du tunnel dans lequel nous nous trouvons tous avec cette crise du coronavirus", a ajouté M. Bach.

Incertitude sur les tournois de préparation à l'Open d'Australie

La Fédération australienne de tennis a affirmé lundi que les tournois de préparation au prochain Open d'Australie seraient relocalisés près de Melbourne à cause de l'épidémie de nouveau coronavirus, une annonce vite démentie par les autorités de l'Etat du Victoria qui soutiennent que rien n'est fait en ce sens.

Ce projet prévoit que les tournois programmés à Sydney, Brisbane, Perth, Hobart, Adelaide et Canberra se tiennent dans l'Etat du Victoria dont Melbourne est la capitale avant que ne débute l'Open d'Australie (18 au 31 janvier).

Le directeur général de la fédération Craig Tiley a expliqué cette décision par le fait que les gouvernements des Etats australiens ne pouvaient garantir que les joueurs étrangers participant aux tournois de préparation seraient libres de se rendre à Melbourne en janvier.

"Il n'y aura aucun risque que l'Open d'Australie débute sans que tout le monde se trouve dans le Victoria, et nous n'en étions pas sûrs auparavant", a-t-il dit au Herald Sun, un journal de Melbourne.

Les responsables des tournois de Brisbane, Adelaide et Hobart ont tous diffusé des communiqués regrettant le fait de ne pouvoir accueillir ces événements, en espérant qu'ils se tiennent normalement en 2022.

Mais le Premier ministre du Victoria Daniel Andrews a affirmé que rien n'était "fait", rappelant que Melbourne, coeur de la deuxième vague épidémique en Australie, venait à peine d'émerger de longs mois de confinement.

"C'est un événement énorme, un événement que nous adorons tous, mais qui intervient alors que le monde est en crise", a-t-il dit aux journalistes en référence à la série de tournois de tennis majeurs de l'été australien.

"C'est un événement important, bien sûr, mais on peut penser qu'éviter une troisième vague est encore plus important", a-t-il ajouté.

D'après ce projet, plus de 500 joueurs étrangers débarqueraient dans le Victoria pour entamer une quarantaine dans des hôtels où ils auraient accès à des courts de tennis.

Une fois qu'ils auraient fini leur quarantaine et été deux fois testés négatifs au Covid-19, ils seraient libres de se déplacer dans le Victoria. Mais M. Andrews a observé que ce projet impliquait une énorme organisation logistique avec des arrangements complexes en termes de logement. "L'idée que tout est calé, que les choses sont faites, est tout simplement fausse", a-t-il dit.

La fédération australienne semble avoir parlé prématurément, M. Tiley disant même s'attendre à ce que le gouvernement du Victoria autorise la présence du public lors de l'Open d'Australie, mais à 25% de la capacité du Melbourne Park.

"On va voir comment ça va se passer", a réagi pour sa part Novak Djokovic, qui dispute actuellement le Masters à Londres. "Mais j'espère juste pour le bien du tennis et des joueurs que l'Open d'Australie aura lieu et que l'ATP Cup et plusieurs autres tournois pourront avoir lieu", a-t-il ajouté.

La deuxième plus grande ville du pays est sortie le mois dernier de plusieurs mois de confinement en raison d'une seconde vague épidémique. Melbourne n'a plus enregistré de nouveaux cas de Covid-19 depuis le 29 octobre.

L'Algérie se qualifie pour la CAN



L'Algérie s'est qualifiée pour la Coupe d'Afrique des nations 2021 (CAN) en faisant match nul contre le Zimbabwe (2-2), lundi, lors de la 4e journée des qualifications.

Tenants du titre, les Fennecs rejoignent le Cameroun, pays hôte, et le Sénégal, qui a validé son ticket dimanche en battant la Guinée-Bissau (1-0) grâce à un but de son attaquant vedette Sadio Mané.

L'Algérie a pris l'avantage dans ce match grâce à l'attaquant de Montpellier Andy Delort, avant que le capitaine Riyad Mahrez ne double la mise. Les Fennecs ont alors baissé le pied jusqu'à ce que le Zimbabwe égalise dans les dernières minutes, mettant un terme au parcours jusqu'ici parfait de l'Algérie (trois vic-

toires).

Dans l'autre match du groupe H, la Zambie, championne d'Afrique en 2012, a essuyé sa troisième défaite en quatre matches contre le Botswana (1-0) et se retrouve désormais dernière au classement.

Ailleurs en Afrique, le Soudan du Sud, dernier du groupe A, a créé la surprise en battant l'Ouganda (1-0) grâce à un penalty de Tito Okello, 23 ans et né en... Ouganda. Le Burkina Faso, auteur d'un match nul contre le Malawi (0-0), prend la tête du groupe.

Dans le groupe B, l'Afrique du Sud a désormais le même nombre de points que le leader ghanéen après sa victoire sur Sao Tomé-et-Principe (4-2), mais a toutefois joué un match de plus.

Au Caire, un quartier de la "Cité des morts" reprend vie

En plein cœur de la "Cité des morts", les souffleurs de verre s'activent devant leurs fours en briques par plus de 50 degrés, dans un quartier du Caire au patrimoine culturel et artisanal en plein renouveau.

Une menuiserie et un atelier de façonnage du cuir et de bijouterie ont également rejoint la petite communauté d'artisanat traditionnel, recentrée depuis peu autour de la mosquée du sultan mamelouk Qaitbay.

Ce joyau architectural datant du 15^e siècle, qui figure sur les billets d'une livre égyptienne, est entouré de tombes monumentales, de ruelles poussiéreuses et d'habitat informel. L'immense nécropole habitée, qui s'étend sur plus de six kilomètres, est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

Depuis 2014, une série de projets financés par l'Union européenne (UE) a changé la physionomie de ce quartier.

"Avant les projets, il y avait des ordures partout dans les rues. Maintenant, un camion les ramasse tous les jours", se réjouit notamment Issem Abou Rami, 57 ans, propriétaire d'un petit restaurant face à la mosquée.

Dans ce quartier pauvre du Caire, la production locale est désormais vendue dans d'élégantes échoppes, sous des voutes de pierre restaurées, mais aussi en

ligne.

Tout a commencé il y a six ans par la rénovation d'un "Hawd" ou abreuvoir pour animaux, puis celle du "Maqad" ou salle de réception de la résidence du sultan.

Le dernier projet entamé par l'UE en 2018, pour lequel elle a contribué à hauteur de près d'un million d'euros, est baptisé "Patrimoine pour les vivants dans la Cité des morts" et se concentre sur le développement social.

Cheville ouvrière de cette métamorphose, l'architecte Agnieszka Dobrowolska, directrice du projet, a supervisé la restauration des monuments, la rénovation des ateliers, leur signalétique, et même le design des bijoux et des objets de cuir qui s'inspirent de motifs mamelouks.

"Notre but principal était la conservation des monuments", raconte-t-elle à l'AFP. Mais "nous avons vite réalisé que nous ne pouvions pas conserver les monuments sans tenir compte des gens qui vivent dans le quartier", ajoute Mme Dobrowolska, directrice du cabinet de consulting Archinos.

Aujourd'hui, après quelques semaines d'interruption liée à l'épidémie de Covid-19, l'atelier de cuir et de bijoux a repris le travail avec une quarantaine de femmes pour le cuir et une dizaine d'autres pour les bijoux, le tout estampillé de la marque locale Mishka.



Aida Hassan, 45 ans, se réjouit de gagner "1.500 livres (80 euros) par mois et parfois plus", grâce à son activité artisanale. "Ce projet a contribué à améliorer mes revenus", assure-t-elle en précisant qu'elle a elle-même formé d'autres femmes au travail du cuir.

Parallèlement, des centaines de femmes et enfants du quartier ont bénéficié de cours et d'ateliers sur des sujets aussi divers que les sciences, la technologie, l'anglais

ou le sport.

L'UE, donateur principal du projet en cours qui doit prendre fin en 2021, insiste sur l'aspect social du programme.

"Notre intention est de soutenir ce type de projets qui bénéficient immédiatement aux groupes vulnérables et démunis. Des projets qui ont un large impact socioéconomique, (...) qui garantissent une voie vers la durabilité", explique à l'AFP Christian Berger, le

chef de la délégation de l'UE en Egypte.

Des concerts sont organisés, du jazz à la folk en passant par la musique traditionnelle égyptienne. Et des artistes plasticiens, occidentaux ou égyptiens, viennent exposer leurs œuvres.

Il s'agit de "renforcer la diversité de l'expression culturelle, artistique, pour construire des ponts entre l'Est et l'Ouest", explique Mme Dobrowolska.

Autre finalité de la transformation des lieux: l'accueil de touristes. La "Cité des morts", parfois entourée de superstitions du fait de son statut de nécropole, peut effrayer les chauffeurs de taxi qui refusent d'y pénétrer. Par ailleurs, elle ne figure pas au programme des circuits touristiques les plus fréquentés.

"Nous cherchons à attirer (davantage) les touristes qui se tiennent en dehors (...) du tourisme de masse", précise encore Mme Dobrowolska qui souhaite des visiteurs individuels et des petits groupes intéressés par "le caractère unique de cette nécropole".

Non loin de la mosquée de Qaitbay, les autorités ont entamé en juillet des travaux pour construire un axe routier. Démolitions et expulsions d'habitants de la Cité des morts ont suscité de vives critiques sur les réseaux sociaux.

Cake au chocolat noir de ma grand-mère

Ingrédients : 6 Pers.

200 g de farine
1 tablette de chocolat noir
200 g de beurre doux
200 g de sucre
4 œufs
1 sachet de levure

Préparation :

1. Préchauffez votre four à 150°C (th. 4-5).

2. Dans un saladier, cassez les œufs un

par un.

3. Ajoutez-y le sucre et mélangez jusqu'à ce le mélange devienne blanc.

4. Ajoutez alors la farine ainsi que la moitié du sachet de levure.

5. Mélangez bien.

6. Dans une assiette, brisez le chocolat en morceaux puis faites-le fondre au micro-ondes.

7. Ajoutez le chocolat fondu et le beurre puis, mélangez soigneusement le tout.

8. Préparez un moule adapté puis, renversez-y votre préparation.

9. Enfournez pendant 1h.



Pourquoi le sport rend heureux

Les jours raccourcissent, les températures baissent, le soleil se fait timide, et on est en confinement pour cause de pandémie mondiale jusqu'à une durée indéterminée. Certes, les temps sont difficiles, mais il faut se rebooster le moral. Et pour cela, rien de mieux que le sport.

Non, ce n'est pas une énième tentative pour culpabiliser ceux qui préfèrent leur canapé pendant ces temps confinés, c'est scientifique. Le sport développe trois éléments chimiques dans notre corps d'une importance capitale pour être de bonne humeur : des endorphines, de la dopamine et de la sérotonine. Explications.

Les endorphines sont des neuropeptides opioïdes endogènes naturellement produites par le corps. En d'autres termes, c'est un opiacé naturel que notre organisme produit lors d'un effort physique.

Lorsque vous faites du sport, le cerveau produit également de la dopamine, une mo-



lécule biochimique qui communique avec le système nerveux. C'est un peu l'hormone du bien-être.

La sérotonine est communément appelée l'hormone du bonheur. Lorsque ce neurotransmetteur est à l'équilibre, grâce au sport par exemple, vous vous sentez bien.

Convaincu ? S'il vous faut encore un peu de motivation, sachez que 20 minutes de sport seulement peuvent rebooster votre moral jusqu'à 12 heures.